

**PROJET ÉDUCATIF
TERRITORIAL**

2025 | 2028



**ENSEMBLE,
FAISONS DE L'ÉDUCATION
LA FORCE
DE NOTRE TERRITOIRE**



Direction de la publication : Jacques Alain Bénisti

Réalisation : Direction de la Communication / Direction Générale Adjointe des Ressources, de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse

Photos : Katie Sy Savane, Adobe

Avec la participation du Cabinet et de l'élue déléguée à l'Enfance, à la Petite Enfance et à la restauration scolaire.

Cet ouvrage a été réalisé avec des encres végétales sur du papier PEFC 100% issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées chez un imprimeur respectant toutes les normes environnementales.





Présentation du territoire

Villiers-sur-Marne est une commune située dans le département du Val-de-Marne, en région Île-de-France. Son code postal est le 94350.

En 2025, Villiers-sur-Marne comptait 32 547 habitants pour une superficie de 4,36 km², ce qui représentait une densité de 7,5 habitants/km².

Pilotage et coordination du projet

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE PORTEUSE DU PROJET > Commune de Villiers-sur-Marne

Nom et prénom du maire	Monsieur Jacques Alain BENISTI
Nom et prénom de l'élue de référence	Madame Catherine CHÉTARD
Adresse	Hôtel de Ville - place de la Mairie 94350 Villiers-sur-Marne
Téléphone	01 49 41 31 00

COORDINATION DU PROJET

> Direction Générale Adjointe des Ressources, de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse

Nom et prénom du contact 1	Monsieur David de LA PASTELLIÈRE
Fonction	Directeur de l'Enfance
Adresse Email	David.DeLaPastelliere@Mairie-villiers94.com
Téléphone	01 49 41 28 00
Nom et prénom du contact 2	Madame Vanessa ELIE
Fonction	Directrice adjointe de l'Enfance et Cheffe du service Périscolaire
Adresse Email	Vanessa.Elle@Mairie-villiers94.com
Téléphone	01 49 41 28 19
Nom et prénom du contact 3	Madame Siham BOUCHERIT
Fonction	Cheffe du service Jeunesse
Adresse Email	Siham.Boucherit@Mairie-villiers94.com
Téléphone	01 49 41 38 65

DURÉE DU PEDT : la volonté municipale est d'inscrire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur trois ans, de septembre 2025 à septembre 2028.

Présentation du territoire	3
Pilotage et coordination du projet	3
1.0 Périmètre et public du PEDT	7
a. Territoire concerné : l'ensemble de la commune	7
b. Public concerné : enfants de 3 à 25 ans	7
c. Établissements scolaires concernés	7
2.0 L'organisation du temps scolaire adoptée depuis 2018 à Villiers-sur-Marne	11
3.0 Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants d'âge primaire concernés	14
a. Activités périscolaires 3-11 ans	14
b. Activités extrascolaires 3-11 ans	14
c. Les équipements et services dédiés à la jeunesse	14
4.0 Présentation du PEDT	19
a. Les besoins répertoriés pour les accueils maternels et élémentaires	19
b. Les contraintes du territoire	19
c. Les modalités de prise en compte de ces contraintes	19
d. Rythmes scolaires : les grands principes conservés par la Ville depuis 2013	19
e. Les enjeux pour la jeunesse	19
5.0 L'offre éducative	23
a. Synthèse des intentions éducatives portées par les acteurs du territoire	23
b. Etat des lieux des actions existantes	23
• Les activités périscolaires et extrascolaires 3-11 ans	23
• Les actions menées sur le temps scolaire	23
• Les actions menées en dehors du temps scolaire	23
6.0 Les objectifs du projet éducatif territorial	33
a. Les champs d'intervention du projet éducatif territorial sont	33
b. Les moyens utilisés pour atteindre les objectifs du projet éducatif territorial sont :	33
c. Zoom sur la citoyenneté et la laïcité dans le PEDT	33
7.0 Les projets d'amélioration - Fiches actions	37
Action 1 : développer la qualité des prestations d'accueil périscolaire et extrascolaire.	37
Action 2 : développer la qualité de la pause méridienne	37
a. Faire évoluer la démarche pédagogique sur la prise de repas.	37
b. Ancrer une alimentation saine et durable dans les habitudes alimentaires des enfants	37
c. Favoriser la créativité dans la recherche d'actions nouvelles pour lutter contre le gaspillage alimentaire	37
d. La commission des menus	37
Action 3 : proposer des parcours d'activités riches et diversifiées durant les temps périscolaires et extrascolaires	37
Action 4 : la piétonisation aux abords des écoles : le développement du projet « rue scolaire »	37

Action 5 : proposer des séjours de vacances aux enfants et aux adolescents chaque été.	37
a. Les séjours maternels et élémentaires	37
b. Les séjours jeunesse	37
Action 6 : favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.	37
a. Le rôle de la coordination sur le suivi des enfants en situation de handicap	37
b. Le protocole mis en place	37
c. L'état de situation	37
d. La formation :	37
e. Les projets	37
Action 7 : soutien à la parentalité dans l'accompagnement à la scolarité	37
Action 8 : favoriser l'insertion professionnelle et la formation continue	37
Action 9 : soutenir la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire	37
Action 10 : promouvoir l'engagement citoyen et la participation locale	37
Action 11: garantir le bien-être des jeunes et promouvoir la santé mentale	37
Action 12 : diversifier l'offre culturelle et de loisirs	37
8.0 Les conditions de réussite	55
a. Un soutien financier durable.	55
b. Des espaces mutualisés.	55
c. Du temps partagé.	55
9.0 L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants	57
a. Le projet éducatif des accueils de loisirs et périscolaires	57
• La réponse aux trois besoins essentiels de l'enfant (physique, intellectuel et affectif) et le respect de ses rythmes biologiques)	57
• L'autonomie	57
• L'apprentissage de la vie en collectivité.	57
b. Le projet éducatif du service jeunesse (11- 25 ans).	57
• Le projet éducatif de la Ville	57
• Le projet pédagogique du Service Jeunesse	57
• Le projet de service	57
c. La Convention Territoriale Globale (CTG)	57
• Favoriser l'implication des familles	57
• Poursuivre le développement des accueils de loisirs maternels	57
• Continuer à former les agents.	57
d. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	57
e. Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »	57
f. Le Programme de Réussite Éducative (PRE).	57
10.0 Les instances de gouvernance	63
Le Comité de pilotage	63
11.0 L'évaluation du PEDT	65





Périmètre et public du PEDT



Périmètre et public du PEDT

a. Territoire concerné : l'ensemble de la commune

b. Public concerné : enfants et jeunes de 3 à 25 ans

- Classes maternelles : 1 429 élèves (mai 2025)
- Classes élémentaires : 1 983 élèves (mai 2025)
- Typologie du public « jeunes » sur le territoire : La population villiéraine comporte 21% de jeunes de moins de 15 ans, soit environ 5 700 jeunes.

c. Établissements scolaires concernés

La commune de Villiers-sur-Marne compte treize écoles publiques et deux collèges, tous implantés en zone banale. Un Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), qui regroupait un collège et cinq écoles, a été déclassé par l'État en 2015.

- Écoles maternelles publiques : 6
- Ecoles élémentaires publiques : 5
- Ecoles primaires (maternelle et élémentaire) : 2
- Collèges : 2
- Lycées : les jeunes Villiérains se répartissent principalement dans quatre lycées (filières générales, technologiques ou professionnelles) situés dans les communes limitrophes.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS IMPLANTÉS À VILLIERS-SUR-MARNE

	Classes maternelles	Classes élémentaires	Collèges
Zone Banale	Charles Perrault	Jules Ferry	Les Prunais
	Jeanne & Maurice Dudragne	Jeanne & Maurice Dudragne	
	Monique & Jean Renon	Monique & Jean Renon	
	Jean Jaurès	Jean Jaurès	Pierre & Marie Curie
	Edouard Herriot	Edouard Herriot	
	Charles Péguy *	Albert Camus *	
	Simone Veil *		
Théophile Gautier *	Léon Daurer		

* Ecole située en Quartier Politique de la Ville (QPV)

Durant les journées d'école, les plages horaires concernées par le PEDT se situent sur le temps périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Accueil du matin de 7h30 à 8h30
- Pause méridienne de 11h45 à 13h45
- Accueil du soir : de 16h30 à 19h

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, le PEDT prévoit des activités dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de 7h30 à 19h.

Mode d'inscription aux activités proposées : les familles effectuent les démarches d'inscription ou de renouvellement d'inscription par correspondance durant les deux mois d'été précédant la rentrée scolaire.

Tarification : en fonction de leurs revenus, les familles se voient attribuer un quotient familial qui détermine le tarif qui leur sera appliqué pour chacune des prestations périscolaires.


Mode d'information aux familles : elles sont informées des services mis à leur disposition à travers le bulletin municipal, le site internet de la Ville, des brochures et courriers envoyés au domicile et directement par le personnel encadrant au sein même des structures d'accueil.





L'organisation du temps scolaire adoptée depuis 2018 à Villiers-sur-Marne





Quatre ans après avoir adopté une organisation du temps scolaire comptant neuf demi-journées, avec ouverture des écoles le samedi matin puis le mercredi matin, le retour à la semaine de quatre jours a été décidé à partir de la rentrée scolaire 2018 comme dans 85% des communes. La Municipalité était depuis longtemps convaincue de la nécessité de maintenir la coupure du mercredi pour permettre aux enfants de profiter de la richesse des activités sportives, culturelles et de loisirs proposés par la commune.

Par conséquent, après une phase de concertation, il est apparu très clairement que les familles, les enseignants et les partenaires ne souhaitent plus voir positionner la cinquième demi-journée d'école le mercredi matin et préféreraient que les 24 heures d'enseignement hebdomadaires soient à nouveau concentrées sur quatre jours.

Aussi, la Municipalité a proposé que les 3 heures d'enseignement qui étaient positionnées le mercredi matin depuis septembre 2016 soient réparties comme suit : **15 minutes supplémentaires après la pause méridienne et 30 minutes en fin d'après-midi.**

	Enseignement matin		Enseignement après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	8h30	11h45	13h45	16h30
Mardi	8h30	11h45	13h45	16h30
Jeudi	8h30	11h45	13h45	16h30
Vendredi	8h30	11h45	13h45	16h30







3.0

**Activités périscolaires
et extrascolaires
déjà existantes
et nombre d'enfants d'âge
primaire concernés**



a. Activités périscolaires 3-11 ans

Activités	Horaires	Fréquentation moyenne par jour	Déclaration SDJES
Activités municipales			
Accueil du matin	7h30-8h20	200	oui
Restauration scolaire	11h45 -13h45	2 500	oui
Accueil du soir en maternelle	16h30-19h	340	oui
Etudes surveillées en élémentaire	16h30-18h	500	non
Accueil du soir élémentaire	18h00-19h	105	oui
Accueils de loisirs sans hébergement	7h30-19h	600	oui

b. Activités extrascolaires 3-11 ans

Données 2025

Activités 3-11 ans	Horaires	Capacité d'accueil	Déclaration SDJES
Vacances scolaires			
Accueil de loisirs sans hébergement Toussaint	7h30-19h00	512	oui
Accueil de loisirs sans hébergement Noël	7h30-19h00	300	oui
Accueil de loisirs sans hébergement Hiver	7h30-19h00	512	oui
Accueil de loisirs sans hébergement Printemps	7h30-19h00	512	oui
Accueil de loisirs sans hébergement Eté	7h30-19h00	Juillet 572 Août 320	oui

c. Les équipements et services dédiés à la jeunesse

Villiers-sur-Marne, à travers son Service Jeunesse, dispose de plusieurs structures dédiées à l'accompagnement des jeunes et développe de nombreuses actions en faveur du public 11 – 25 ans :

- l'Info Jeunes Villiers-sur-Marne : situé au 6 rue de l'Église, cette structure vise à favoriser l'insertion et l'autonomie des jeunes en les accompagnant dans leur parcours de formation et leur recherche d'emploi et en développant des projets suscitant leur engagement et contribuant à leur accès à l'autonomie.

Les thématiques principales sont orientées autour des études, de l'emploi et de la formation.

- l'Accueil de Jeunes Roland Dubroca : situé au 1 rue Voltaire, cet accueil de jeunes accueille un public âgé de 11 à 25 ans sur des temps différenciés afin de respecter les rythmes de chaque tranche d'âge.

Les animateurs référents de cette structure proposent des activités et des sorties pour les jeunes sur le temps libre et les accompagnent dans leur accès à l'autonomie.

- l'Accueil de Loisirs Ados ESCALE : situé au niveau -1 du bâtiment de l'ESCALE, cette structure accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans dans le cadre réglementaire lié aux ACM.

La participation des jeunes sur cette structure est conditionnée à une inscription annuelle et sur réservation pour les activités.

- le pôle Pratiques Artistiques : situé au niveau -1 du bâtiment de l'ESCALE, le Studio Jeunesse développe des ateliers musicaux et audio-visuels à destination du public jeune ainsi que des séances d'enregistrement et de répétition à destination d'artistes plus ou moins confirmés.

Au-delà de l'accueil dans les structures, l'équipe du service jeunesse intervient également sur les temps périscolaires et extrascolaires :

- interventions sur le temps méridien dans les deux collèges de la commune autour d'ateliers sur la découverte des métiers ou d'ateliers ludiques sur des thématiques de prévention,
- accompagnement du Conseil Municipal des Jeunes dans la réalisation de ses projets et dans sa formation citoyenne,
- proposition de séjours lors des vacances d'été,
- participation à divers événements communaux afin de faire découvrir aux jeunes les possibilités d'activités dans leur environnement proche.





Présentation du PEDT





Présentation du PEDT

a. Les besoins répertoriés pour les accueils maternels et élémentaires

L'offre de loisirs et d'activités sportives et culturelles, tant municipale qu'associative, est riche et bien répartie sur le territoire de la commune. Elle s'est naturellement développée le mercredi pour le jeune public et c'est principalement la raison pour laquelle la Ville a souhaité revenir à une organisation du temps scolaire libérant cette journée des heures d'enseignement.

Cependant, il est apparu nécessaire d'améliorer l'offre existante dans les domaines suivants :

- la pause méridienne, temps d'accueil qui concerne une grande majorité des enfants âgés de 2 ans et demi à 11 ans (plus de 77% d'inscrits à la restauration scolaire). Alors que les deux premiers PEDT ont œuvré principalement à la déclaration de la pause méridienne pour en faire un accueil périscolaire, l'axe retenu pour ce nouveau PEDT est celui du temps d'alimentation, tant en termes de démarche pédagogique que de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- les accueils post-scolaires élémentaires, en proposant une nouvelle organisation de ce temps d'accueil du soir, ainsi qu'une extension des horaires pour répondre aux besoins des familles ;
- les périodes de congés scolaires en proposant des séjours de vacances favorisant le départ des enfants qui habituellement ne partent pas en vacances ;
- les périodes de congés scolaires en proposant un nombre de places et d'accueils répondant au besoin du territoire.

b. Les contraintes du territoire

Les écoles villiérraines disposent de bâtiments très différents les uns des autres, leur construction datant aussi bien de la fin du XIX^{ème} que du début du XXI^{ème} siècle. Elles ne disposent pas toutes du même potentiel en termes de locaux et d'espaces extérieurs.

c. Les modalités de prise en compte de ces contraintes

Le développement des activités dans le cadre des projets pédagogiques devra prendre en compte les spécificités de chaque site (atouts et limites).

d. Rythmes scolaires : les grands principes conservés par la Ville depuis 2013

L'organisation actuelle du temps scolaire reste fidèle aux grands principes que la Ville s'était fixé et que les ateliers de réflexion avaient retenus dès le début de la phase de concertation sur les rythmes scolaires en 2013 :

- Positionner les heures d'enseignement prioritairement le matin.
- Maintenir une pause méridienne d'au moins 2 heures.
- Veiller à la régularité des horaires de début et de fin des cours tout au long de la semaine.
- Favoriser l'ancrage de repères pour les enfants et les parents :
 - par la régularité des horaires de classe tout au long de la semaine
 - par l'appel à des équipes d'encadrants stables et bien identifiées par les enfants et les partenaires éducatifs
- Intégrer dans l'organisation horaire les temps de pause nécessaires aux enfants : temps récréatifs, goûter.
- Maintenir une offre d'accompagnement à la scolarité pour les enfants d'âge élémentaire (études surveillées ou temps d'activité redéfini).
- Adapter la future organisation aux tranches d'âge maternelle et élémentaire.
- Maintenir à 8h30 l'heure d'entrée en classe.

e. Les enjeux pour la jeunesse

- **Inégalités d'accès** : certaines zones de la commune peuvent présenter des inégalités d'accès aux services et aux activités pour les jeunes ; certains quartiers ne disposent pas d'espace jeunesse à proximité et sont éloignés du Centre-Ville.
- **Insertion professionnelle** : bien que des structures existent, l'insertion professionnelle des jeunes reste un enjeu majeur, notamment pour ceux d'entre eux qui n'ont ni qualification, ni expérience.
- **Engagement citoyen** : encourager la participation active des jeunes dans la vie locale et leur engagement citoyen est essentiel pour leur développement personnel et collectif.
- **Recueil de la parole des jeunes** : insuffisance de retours de la part des jeunes et des professionnels liés à la jeunesse concernant les besoins et les attentes du public.
- **Formation des animateurs** : la spécificité du public fréquentant les structures nécessite le recrutement d'animateurs qualifiés et pouvant se prévaloir d'une certaine expérience. Il est essentiel que les animateurs se forment aux dispositifs liés à la jeunesse.





L'offre éducative

Le diagnostic de l'offre éducative constitue un support efficace pour l'enrichissement du contenu des activités périscolaires et extrascolaires : il met en évidence les grandes intentions éducatives portées par les différents acteurs, les objectifs opérationnels, les actions, les publics ciblés, les temps d'intervention, les ressources et les compétences mobilisées ainsi que des éléments d'évaluation.



L'offre éducative

a. Synthèse des intentions éducatives portées par les acteurs du territoire

Sur la base des actions existantes et celles à venir, les intentions éducatives sur lesquelles le projet éducatif territorial doit s'appuyer sont :

- La réussite scolaire
- L'accompagnement aux devoirs
- La lutte contre le décrochage scolaire
- La parentalité
- La socialisation : l'enfant et son environnement
- La solidarité et l'entraide
- La citoyenneté : savoir vivre ensemble
- Le respect de l'environnement
- La connaissance de son lieu de vie
- Les relations intergénérationnelles
- Le bien-être : l'estime de soi et le développement personnel
- L'éveil culturel
- L'accès aux pratiques sportives
- La sensibilisation à la prévention des risques : l'alimentation, l'environnement, l'hygiène et la Sécurité, les risques psychosociaux

b. État des lieux des actions existantes

Le diagnostic a également permis de répertorier la totalité des actions menées par l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

■ LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES 3-11 ANS

La Ville de Villiers-sur-Marne est dotée de 14 accueils de loisirs de taille moyenne répartis de manière équilibrée sur le territoire de la commune.

La sectorisation des accueils de loisirs

Tranche d'âge	ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES	ECOLES CONCERNÉES
Maternelle	Jeanne & Maurice Dudragne	Jeanne & Maurice Dudragne
	Monique & Jean Renon	Monique & Jean Renon
	Charles Perrault	Charles Perrault
	Charles Péguy	Théophile Gautier, Charles Péguy
	Simone Veil	Simone Veil
	Edouard Herriot	Edouard Herriot
	Jean Jaurès	Ecole située dans une autre commune ; Jean Jaurès
Elémentaire	Monique & Jean Renon	Monique & Jean Renon
	Françoise Dolto	Edouard Herriot
	Jeanne & Maurice Dudragne	Jeanne & Maurice Dudragne
	Albert Camus	Jeanne & Maurice Dudragne
	Jules Ferry	Jules Ferry
	Léon Dauer	Léon Dauer
	Jean Jaurès	Ecole située dans une autre commune ; Jean Jaurès

Certaines structures sont indépendantes (Françoise Dolto, Jean Jaurès maternel, Jean Jaurès élémentaire et Monique & Jean Renon Maternel) et implantées dans l'enceinte de l'école. Les autres sont aménagées dans les locaux scolaires avec, pour certaines, des salles qui leur sont propres, pour d'autres des salles communes. Lors des temps d'accueil du matin et du soir, des activités sont mises en place par les animateurs dans le cadre d'ateliers libres et diversifiés. Les enfants peuvent y circuler librement et n'ont aucune obligation d'y participer. Si les enfants le souhaitent, ils peuvent lire ou se reposer.

■ LES ACTIONS MENÉES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Les classes de découvertes

Les classes de découvertes sont un moment fort dans la scolarité des élèves villiérais qui s'apprêtent à quitter l'école élémentaire. Elles sont l'occasion pour la Ville de concrétiser les projets des enseignants de CM2 et des classes de double niveau CM1/CM2.

Aussi, chaque année, la Ville finance des projets qui apportent beaucoup aux élèves et à la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent dans les écoles.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence par marché public, elle choisit des prestataires spécialisés sur la base d'un cahier des charges élaboré en collaboration avec l'inspection de la circonscription. L'objectif est de proposer aux enseignants des sites, des activités et des périodes susceptibles de correspondre au mieux à leurs choix pédagogiques, tout en leur garantissant les meilleures conditions d'accueil, de transport et d'encadrement.

Pendant six jours et cinq nuits, les élèves sont placés sous la responsabilité de leur enseignant, ce dernier bénéficiant de l'assistance d'animateurs de vie quotidienne diplômés du BAFA.

Les activités physiques et sportives (terrestres / natation)

Les infrastructures sportives de la Ville, gymnases, stades et piscine, sont mises à disposition des écoles quotidiennement.

Les enseignants du CP au CM2 bénéficient, lorsqu'ils dispensent les cours d'EPS à leurs élèves, de l'appui d'un éducateur territorial aux activités physiques et sportives. La Ville met au total trois éducateurs à la disposition des écoles.

Un encadrement des séances de natation par des maîtres-nageurs sauveteurs, titulaires du Brevet d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), est proposé à toutes les classes à partir la grande section de maternelle jusqu'au CM2 (à l'exception des élèves de CM1). Lorsque les conditions de leur accueil à la piscine sont réunies, des élèves de moyenne section peuvent également bénéficier de ces séances (uniquement s'ils sont inscrits dans une classe de double niveau moyens / grands).

Les activités artistiques et culturelles

En lien avec l'Éducation nationale dans le cadre de l'Éducation artistique et culturelle (EAC), la Direction des affaires culturelles coordonne, à l'attention des élèves scolarisés dans la commune, des projets culturels élaborés grâce aux ressources locales (structures municipales, associations, compagnies artistiques présentes sur le territoire) en programmant des interventions de qualité sur le temps scolaire.

L'éducation musicale

Des interventions régulières d'éducation musicale sont proposées en milieu scolaire par les enseignants musiciens du Conservatoire Claude-Debussy - Centre Municipal d'Arts, en particulier les d'umistes (professeurs titulaires du DUMI, spécialisés dans l'intervention musicale à l'école). Ces interventions permettent d'aborder la musique de façon vivante et participative, à travers des jeux vocaux, corporels et instrumentaux adaptés à l'âge des enfants. Elles peuvent également s'articuler autour des spectacles programmés dans l'Art Scène jeune public, afin de préparer ou prolonger la rencontre artistique.

Lieu de transmission, de pratique et de création, le Conservatoire Claude-Debussy - Centre Municipal d'Arts contribue ainsi à l'éveil culturel et artistique des enfants, dès la maternelle, dans une démarche inclusive et ouverte à tous.



Le Conservatoire Claude-Debussy – Centre Municipal d’Arts propose également des séances ponctuelles de découverte instrumentale. Des professeurs du conservatoire présentent aux enfants des écoles leur instrument et leur univers musical, point de départ d’une étude poursuivie en classe, enrichie par des fiches interactives réalisées le Conseiller Pédagogique d’Education Musicale. Sur l’année scolaire 2023-2024, ce ne sont pas moins de 36 classes et 959 enfants du CP au CM2 qui ont bénéficié de ces séances.

Une Classe à Horaires Aménagés Musique Voix (CHAM) s’est ouverte à la rentrée scolaire 2024 à l’école élémentaire Léon Dauer. Ses 21 élèves ont intégré le dispositif sur volontariat et engagement des familles. Le temps consacré à la musique fait partie intégrante du temps scolaire en étant réparti sur deux après-midi. Ces cours de musique se déroulent au conservatoire et comprennent le travail de chorale et l’éducation musicale assurés par la Dumiste et le travail de technique vocale dispensé par le professeur de chant lyrique du Conservatoire. Cette dynamique autour de la voix, déjà perçue dans plusieurs écoles de la Ville, rejoint le nouvel élan insufflé au sein du Conservatoire dans la perspective du développement de son département Voix.

Une Classe d’Orchestre à l’Ecole (OAE) a ouvert à la rentrée scolaire 2024 au sein de l’école primaire Simone Veil – Albert Camus. Face au désengagement récent de l’Etat qui avait pourtant financé cette création proposée par le Conservatoire pour un montant de 65 000 € dans le cadre du dispositif gouvernemental Notre Ecole Faisons-La Ensemble (NEFLE), la Ville a décidé de prendre en charge à son tour le coût du dispositif. Ce dernier permet aux enfants de CM1/CM2 de s’initier deux matinées par semaine à la pratique des instruments à cordes en ensemble grâce à un prêt d’instrument pour chaque enfant. Ces séances sont menées en binôme par deux intervenants du Conservatoire: un violoncelliste professionnel expert et une Dumiste altiste. Ce projet, insufflé par l’Inspection de circonscription et le Conservatoire, s’articule sur deux ans et permettra aux élèves enfants de l’école Albert Camus, implantée en zone Quartier Politique de la Ville (QPV), de s’épanouir au sein d’un projet collectif musical. Par la suite, le Conservatoire pourra accueillir les enfants qui souhaiteraient poursuivre cette aventure avec l’appui de subventions issues de la Politique de la Ville.

Enfin, conformément aux textes cadres régissant l’enseignement artistique et la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, le Conservatoire a vocation à accueillir les publics en situation de handicap et à favoriser leur inclusion. Un professeur du Conservatoire, également formé et diplômé en musicothérapie, intervient depuis 2022 dans plusieurs structures de la Ville accueillant des élèves en situation de handicap :

- **Classe ULIS – école élémentaire Jules Ferry** : les séances se déroulent au Conservatoire et dans cette classe spécialisée de 12 élèves en fonction du personnel présent pour l’accompagnement (un enseignant, une AESH et une éducatrice spécialisée).
- **Centre de Rééducation Fonctionnelle** : 3 heures d’atelier de musicothérapie pour 3 structures. La classe primaire en binôme avec l’enseignante spécialisée, le groupe Envoyé avec des enfants présentant des troubles autistiques et l’unité Arc-En-Ciel où sont accueillis des enfants polyhandicapés.
- **Atelier sonore au Conservatoire** : accueil individuel des enfants présentant des troubles de l’apprentissage afin de les aider au mieux dans leur pratique musicale et leur intégration dans un groupe.

Le livre et l'audio

La Médiathèque est un service public chargé de contribuer au développement de la lecture et l'accès à l'éducation, l'information, la culture, les loisirs. Elle propose des collections de livres, revues, CD, DVD, jeux vidéo ainsi qu'un espace dédié à la consultation d'Internet. Des animations ont lieu tout au long de la saison culturelle (expositions, séances de lectures, ateliers d'écriture, rencontres...).

Une politique très active est menée en faveur du jeune public. Des interventions ont lieu dans les crèches municipales qui sont également accueillies à la médiathèque.

Les accueils proposés aux écoles et aux accueils de loisirs visent à :

- faciliter l'appropriation du lieu et de ses ressources,
- développer le goût de la lecture
- promouvoir la littérature jeunesse et stimuler l'imagination,
- favoriser l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information,

Les médiathécaires animent des séances de lecture, découverte du classement des documents, éducation aux médias et à l'information, sensibilisation à la musique et au cinéma.

Les enseignants et les animateurs ont la possibilité d'emprunter des sélections thématiques de documents ainsi que des expositions itinérantes.

L'éducation à l'image

Proposées au cinéma Le Casino dans le cadre des dispositifs d'éducation à l'image à l'initiative du Ministère de la Culture et de l'Éducation nationale, les séances permettent aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections à leur attention et de se constituer, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

A ces dispositifs s'ajoute la riche programmation du cinéma Le Casino présente dans l'Art Scène Jeune Public qui s'adresse aux écoles (maternelles et élémentaires) et aux collèges. Recommandées par l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE), les œuvres de cette programmation développent la culture et le sens critique des élèves qui constituent le public de demain.

Le travail en direction des collèges et lycées s'effectue à la demande des enseignants qui requièrent la salle de projection du Cinéma Le Casino à l'occasion de projets disciplinaires, et chaque année notamment avec le Festival Ciné-Allemand à l'initiative de l'Institut Goethe.

Les expositions

Chaque année, la direction des affaires culturelles propose une série d'expositions au public scolaire. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2023-2024, plus de 1 000 élèves ont pu parcourir des expositions aussi variées que « les nouvelles héroïnes de la BD », « le petit livre des grandes choses » ou les œuvres du graffeur villiérais Crey 123.

Nouvel équipement culturel novateur ouvert en septembre 2024, la Micro-Folie propose aux enseignants un nouvel espace d'exposition ainsi qu'un espace numérique (pour plus de précisions, cf. p. 18).

Le spectacle vivant

La direction des affaires culturelles propose aux enseignants et à leurs élèves des spectacles qui se caractérisent par la diversité de leurs thématiques et de leurs esthétiques, permettant d'appréhender aussi bien le mime que les percussions corporelles, le théâtre de marionnettes ou encore la danse urbaine chorégraphiée. Plus de 4 000 élèves assistent aux spectacles de la programmation annuelle.

■ LES ACTIONS MENÉES EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE

Association créée en juillet 1995, le Centre Communal d'Initiation aux Sports (CCIS) a pour objectif de sensibiliser les jeunes Villiérais aux pratiques sportives et de leur faire découvrir les activités proposées par la ville. Des activités multisports destinées aux enfants de 3 à 12 ans sont encadrées par des animateurs diplômés.

Activités pour les enfants de 3 à 5 ans

- Jardin aquatique.
- Eveil multisports.
- Expression corporelle.
- Baby-Boxe.
- Eveil multisports
- Zumba kid
- Yoga kid

Activités pour les enfants de 6 à 17 ans

- Natation
- Football
- Multi-sports
- Mini-tennis
- Gymnastique
- Judo
- Basket
- Danse Modern-Jazz
- Zumba
- Taekwondo
- Hand-Basket
- Boxe
- Copélia
- Roller
- Tir à l'arc
- Nage avec palmes
- Zumba.
- Danse classique.
- Step/zumba.
- Futsal.

L'Entente Sportive Villiéraine (ESV) : Les associations devraient sortir de l'ESV en cours de saison.

- Tennis
- Gymnastique
- Football
- Taekwondo
- Tennis de table

Villiers Sport Jeunesse

- Natation
- Plongée sous-marine
- Natation Synchronisée
- Danse
- Boxe française
- Badminton
- Judo

Les autres clubs sportifs

- Villiers Etudiants Club de Handball
- Basket Club de Villiers.
- Compagnie de tir à l'arc.
- Aïkido Club de Villiers.
- Union des Bords de Marne Rugby.
- Entente sportive de Villiers-sur-Marne volley.
- Karaté club de Villiers-sur-Marne.
- Lutetia auster (krav-maga).
- C'Noues (futsal et football).
- Fifty fifty (arts martiaux).

Le Centre socio-culturel

Situé à l'E.S.C.A.L.E., le centre socio-culturel propose notamment aux enfants et aux adolescents des ateliers diversifiés.

> Accompagnement à la scolarité

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Public : élèves des écoles élémentaires, collégiens, lycéens

- Aide méthodologique et soutien scolaire.
- Ateliers culturels, artistiques, scientifiques et jeux collectifs.
- Organisation de stages de révision pour le Brevet des collèges et le Baccalauréat (mai et juin).

> Accueil collectif des mineurs

Mercredis et vacances scolaires

- Sorties pédagogiques et culturelles,
- Activités sportives, manuelles, ludiques, d'expression (artistiques, corporelle, ...), de sensibilisation (citoyenneté, environnement, ...).

> Ateliers artistiques et culturels spécifiques

Public : parents, enfants et adolescents (dans le cadre de l'ACM ou des temps périscolaires)

- Initiation à l'expression théâtrale.
- Activités manuelles et artistiques.
- Temps de lecture et de contes
- Fresques géantes autour de thèmes sociétaux (droits de l'enfant, égalité filles-garçons...)

> Ateliers éducatifs et de sensibilisation

Public : parents, enfants et adolescents (dans le cadre de l'ACM ou des temps périscolaires)

- Ateliers de découverte des langues étrangères (Anglais, Espagnol, Arabe)
- Ateliers Montessori (développement de l'autonomie et de l'éveil sensoriel)
- Ateliers de sensibilisation :
 - Perturbateurs endocriniens
 - Nuisances sonores

> Activités pendant les vacances et les mercredis après-midi

Public : parents, enfants et adolescents (dans le cadre de l'ACM ou des temps périscolaires)

- Sorties culturelles
- Découverte du patrimoine local
- Ateliers éducatifs et créatifs

Les associations culturelles et de loisirs

Le tissu associatif regroupe plus de 200 associations dans des domaines d'intervention très divers. La commune compte 23 associations à vocation culturelle et 57 associations de loisirs. Parmi ces dernières, 31 associations sont identifiées par le service de la Vie associative comme partenaires potentiels et volontaires pour le développement des activités périscolaires et extrascolaires.

A titre d'exemple, parmi les nombreuses interventions proposées au public des enfants, des associations proposent des activités dont la qualité doit être particulièrement soulignée.

Zoom sur les activités culturelles (les associations sportives sont déclinées dans le volet sportif) :

- Des Maux et des Lettres
- Association Sumithra Bharathanatiya Aalayam
- Association Phot'Image 94
- Association pour le Développement de l'Eveil Musical (ADEM)
- Association pour le Développement de l'Eveil Musical (ADEM) : apprentissage de la musique
- Association YUDAT : pratique du hip-hop



Les actions culturelles municipales proposées en dehors du temps scolaire

Au sein de la direction des affaires culturelles, le Conservatoire Claude-Debussy – Centre Municipal d'Arts, le cinéma municipal *Le Casino* et la Médiathèque municipale participent activement à la politique culturelle de la Ville en direction du jeune public en dehors du temps scolaire.

Le Conservatoire Claude-Debussy – Centre Municipal d'Arts

Le Conservatoire Claude-Debussy – Centre Municipal d'Arts propose une formation artistique pluridisciplinaire ouverte à tous les publics, de l'initiation à la pratique avancée. L'enseignement est dispensé par une équipe de professeurs diplômés, dans une dynamique de découverte, de progression et de création collective.

- Musique et danse : ateliers d'éveil musical dès 5 ans, cours individuels de chant ou d'instrument, pratiques collectives (orchestres, ensembles, chorales, musique de chambre), cours de danse classique et jazz.
- Arts plastiques : ateliers de poterie et céramique (travail de l'argile, apprentissage des formes et volumes), dessin et peinture (exploration de multiples techniques et supports), sculpture (parcours progressif de pratique plastique).
- Théâtre : ateliers de découverte et de pratique du jeu théâtral, expression orale et corporelle, improvisation, interprétation de textes, création de spectacles collectifs.

À travers ces disciplines, le conservatoire développe des projets artistiques en lien avec la saison culturelle de la ville et propose des spectacles jeune public, renforçant l'accès à l'art et à la culture pour tous.

Le Cinéma

Le cinéma municipal *Le Casino* s'engage activement à favoriser l'accès à la culture cinématographique pour les enfants fréquentant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Ainsi, chaque trimestre, deux séances de cinéma sont spécialement programmées.

La première est destinée aux enfants des ALSH élémentaires, avec une programmation adaptée à leur âge, leur sensibilité et leur capacité de compréhension. Quant à elle, la seconde séance s'adresse aux enfants des ALSH maternels, en tenant compte de leurs besoins spécifiques en termes de durée, de rythme narratif et de thématiques abordées.

Les films proposés dans le cadre de ces séances sont soigneusement sélectionnés à partir du catalogue de l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE). Ce choix garantit une qualité artistique, éducative et culturelle des œuvres, en accord avec les objectifs pédagogiques du PEDT. Ces séances offrent ainsi aux enfants une première approche du cinéma en tant qu'art, tout en éveillant leur curiosité et leur esprit critique.

La Médiathèque

La Médiathèque est un service public chargé de contribuer au développement de la lecture et l'accès à l'éducation, l'information, la culture, les loisirs. Elle propose des collections de livres, revues, CD, DVD, jeux vidéo ainsi qu'un espace dédié à la consultation d'Internet. Des animations ont lieu tout au long de la saison culturelle (expositions, séances de lectures, ateliers d'écriture, rencontres...).

Une politique très active est menée en faveur du jeune public. Des interventions ont lieu dans les crèches municipales qui sont également accueillies à la médiathèque.

Les accueils proposés aux écoles et aux accueils de loisirs visent à :

- faciliter l'appropriation du lieu et de ses ressources,
- promouvoir la littérature jeunesse, stimuler l'imagination,
- favoriser l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information,
- créer et renforcer l'habitude de la lecture.

Les bibliothécaires animent des séances de lecture, découverte du classement des documents, éducation aux médias et à l'information, sensibilisation à la musique et au cinéma.

Les enseignants et les animateurs ont la possibilité d'emprunter des sélections thématiques de documents ainsi que des expositions itinérantes.

La Micro-Folie

Après des travaux de modernisation et d'accessibilité, le musée Emile Jean a vu, lors des Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2024, l'émergence d'une toute nouvelle scénographie articulée de trois espaces : le premier, situé au rez-de-chaussée, est dédié au Patrimoine du Territoire tandis que les deux autres, au premier étage, voient l'arrivée d'une Micro-Folie.

Ce dispositif culturel de proximité porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette est composé d'un espace d'exposition consacré à des artistes évoluant dans des disciplines multiples (art contemporain, street art, mode, peinture) et d'un espace numérique (écran géant, vidéo-projecteur, tablettes tactiles), offrant ainsi un accès ludique aux plus grandes collections muséales et mondiales.

Véritable outil de démocratisation de l'accès à la Culture, cet espace de vie entend faire le lien du local au mondial à destination notamment du Jeune Public au travers d'expositions thématiques qui permettront à des enfants, élèves, adolescents et jeunes, de fréquenter, pratiquer et s'approprier des disciplines artistiques grâce à des ateliers et actions de médiation.





Les objectifs du projet éducatif territorial





Les objectifs du projet éducatif territorial

Les objectifs du projet éducatif territorial se déclinent en **8** grands axes :

1.

Aider l'élève à réussir et à s'épanouir à l'école en tenant compte des particularités de chacun : son parcours, ses atouts, ses faiblesses.

2.

Amener l'enfant et l'adolescent à devenir des citoyens responsables, respectueux d'autrui et de leur environnement.

3.

Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons en développant chez eux la prise de conscience des stéréotypes, le respect mutuel et la valorisation des compétences et des rôles de chacun.

4.

Favoriser le développement personnel de l'enfant et de l'adolescent et l'estime de soi.

5.

Proposer aux enfants et aux adolescents des temps libres pour jouer, rêver, communiquer.

6.

Soutenir les parents dans leur rôle d'accompagnement à la scolarité.

7.

Réduire les inégalités d'accès aux opportunités et aux services pour les jeunes, qu'il s'agisse d'Éducation, d'Emploi ou de Loisirs.

8.

Encourager l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes, en créant des passerelles vers l'emploi et l'accompagnement vers une vie adulte réussie.

a. Les champs d'intervention du projet éducatif territorial sont

- La citoyenneté et la solidarité
- La connaissance du territoire
- La culture, les pratiques artistiques
- Le numérique
- Le respect de l'environnement et le développement durable
- La santé
- Le sport

b. Les moyens utilisés pour atteindre les objectifs du projet éducatif territorial sont

- La mise en place de parcours sportif, culturel, artistique et citoyen.
- La sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable
- La sensibilisation à une alimentation saine et durable
- La prévention des comportements à risques et addictifs
- La prévention des risques domestiques
- La sensibilisation au patrimoine et à l'héritage du passé
- La sensibilisation au bien-être animal
- L'implication des familles
- L'inclusion des enfants en situation de handicap

c. Zoom sur la citoyenneté et la laïcité dans le PEDT

Le projet éducatif territorial s'inscrit dans un cadre pleinement respectueux des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Tous les acteurs élaborant le parcours éducatif des enfants veilleront à construire leur action dans ce cadre républicain.

Le projet éducatif territorial, en lien avec le projet d'école, mobilise tous les partenaires éducatifs et sociaux afin de soutenir les actions périscolaires en faveur de la laïcité et la citoyenneté.

La Ville organise l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de l'éducation à la citoyenneté et de la réussite éducative des enfants. Parce que la laïcité reconnaît et respecte les différences culturelles, spirituelles, religieuses, elle crée les conditions permettant à tous de vivre ensemble, dans le respect réciproque et dans l'attachement commun à un certain nombre de valeurs. L'enfant, lors des activités périscolaires est partie prenante et s'engage dans un processus éducatif qui l'inscrit dans des pratiques sociales de coopération et de participation, des pratiques langagières de discussion et de débat, des pratiques réflexives de questionnement. Elles construisent sa personnalité et sa citoyenneté. Elles stimulent son sentiment d'appartenance par l'apprentissage des règles de vie nécessaires pour vivre ensemble (entraide et respect, prise de responsabilités...).





Les projets d'amélioration

FICHES ACTIONS



ACTION 1

Développer la qualité des prestations d'accueil périscolaire et extrascolaire

A. Extension de l'amplitude horaire des accueils périscolaires et extrascolaires.

- Instaurer la fermeture de tous les accueils périscolaires et extrascolaires à 19h au lieu de 18h30 dès le 1^{er} septembre 2025.
 - Amplitude des lundis, mardis, jeudis et vendredis à 6h au lieu de 5h30.
 - Amplitude des mercredis et vacances scolaires à 11h30.

B. Favoriser l'ouverture des accueils périscolaires de proximité le mercredi : un accueil périscolaire dans chaque école comme les autres jours de la semaine.

- Ouvrir l'accueil de loisirs Théophile Gautier dès le 3 septembre 2025.

C. Favoriser l'ouverture des accueils extrascolaires en nombre suffisant pour limiter l'exposition à l'hypercollectivité.

- Plafonner le nombre d'enfants par accueil.
- Décloisonner un maximum les fonctionnements pour favoriser le temps en petit groupe.
- Favoriser la libre circulation : dans les projets en «ateliers tournants», espaces libres.
- Prévoir des temps calmes et de repli : coin lecture, sieste, «bulle de calme», etc.
- Instaurer une écoute individualisée : entretiens, conseils individuels, carnets de bord.
- Mutualiser les espaces scolaires pour permettre des zones plus tranquilles, moins stimulantes.

D. Créer un temps d'accueil du soir en élémentaire de 16h30 à 19h intégrant une aide aux devoirs individualisée

• Proposer un accompagnement aux devoirs individualisés

Souvent les parents et les enseignants se sont accordés pour indiquer que les conditions d'organisation des études surveillées ne permettraient pas de contribuer efficacement à l'accompagnement des difficultés scolaires des élèves. Le principal obstacle relevé est le nombre trop élevé d'élèves présents dans chaque étude.

• Limiter l'amplitude horaire journalière des élèves

Par ailleurs, considérant qu'il est nécessaire de limiter l'amplitude horaire journalier de chaque élève, il paraît nécessaire de remettre en question le fonctionnement actuel de l'étude surveillée : jusqu'à présent, l'élève qui y participe doit rester à l'école jusqu'à 18h alors que le temps nécessaire de réalisation des devoirs est souvent inférieur. La création d'un accueil périscolaire ouvert en accueil échelonné permettrait à l'enfant de quitter la structure d'accueil dès que son parent pourrait venir le chercher, comme en maternel.

• Proposer un goûter équilibré et pris dans de bonnes conditions

Enfin, les conditions de prise de goûter sont souvent précaires et particulièrement inéquitables entre les enfants puisque ce sont les parents qui fournissent le goûter : il n'est pas rare que les goûters fournis soient peu équilibrés, voire qu'un enfant n'en ait pas du tout. Le temps de goûter sera pris en charge par la Ville dans les mêmes conditions d'hygiène et d'équilibre que pour les élèves d'âge maternel.

• Proposer un temps de loisirs tous les soirs

Il est proposé de travailler avec les acteurs de l'étude surveillée, majoritairement les enseignants, à une refonte de ce temps pour créer un temps d'accueil périscolaire incluant une aide aux devoirs personnalisée et un temps de loisirs. Cette refonte en accueil périscolaire permettra non seulement un accompagnement aux devoirs personnalisé mais aussi aux enfants de pratiquer des activités après l'école et/ou de pouvoir quitter l'école dès lors que son parent sera susceptible de venir le chercher.

ACTION 2

Développer la qualité de la pause méridienne

La Ville organise dans toutes ses écoles un temps de restauration scolaire durant la pause méridienne (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 13h45). Depuis la mise en place du PEDT, la Ville propose aux enfants :

- de se restaurer grâce à un repas équilibré et de qualité,
- de participer à des activités éducatives et de loisirs variés.

Les améliorations ont notamment porté sur les conditions d'encadrement qui sont renforcées :

- en maternel : 1 animateur pour 14 enfants plus un directeur qualifié,
- en élémentaire : 1 animateur pour 18 enfants plus un directeur qualifié.

Davantage d'animateurs diplômés

Dans chaque équipe : 50% animateurs minimum titulaires du BAFA, 20% maximum d'animateurs non diplômés.

Davantage de repères pour les enfants

- un animateur référent par classe,
- des animateurs au profil "maternel" pour encadrer les CP en début d'année.

En élémentaire, un menu d'activités proposé chaque jour

Chaque enfant choisit parmi un panel d'activités : jeux collectifs et sportifs, activités d'expression, activités de création, jeux de société, activités libres. En élémentaire, c'est un fonctionnement en 2 cycles : CP-CE1 et/ou CE2 et les CM et/ou CE2.

En maternel c'est :

- l'intégration des ATSEM dans l'équipe d'encadrement du temps de pause méridienne qui favorise la prise de repère et la continuité entre le temps scolaire et périscolaire pour les enfants.
- le respect du rythme des enfants en permettant notamment aux enfants des classes de petite section de profiter d'un temps de sieste après déjeuner dans un dortoir et dans un lit.
- pour les enfants des classes de moyenne et grande section, il s'agit de leur proposer un temps de loisirs récréatif. Ainsi, ils peuvent jouer librement dans la cour ou participer à un jeu collectif proposé par l'animateur, avoir accès aux pôles d'activités diversifiés tels que le dessin, lecture d'histoire, les jeux de société, accéder aux espaces dinette, jeux de voiture et de construction, etc.

Deux objectifs à destination du public accueilli sont poursuivis :

a. Faire évoluer la démarche pédagogique sur la prise de repas.

Au travers la mise en place d'un atelier participatif avec les représentants de parents d'élèves et les professionnels de l'enfance et de la restauration collective, il s'agit de redéfinir les attentes respectives de la pause méridienne ainsi que la démarche pédagogique employée lors de ce temps.

Mettre en place un cadre de concertation.

- Atelier de lancement entre parents et animateurs pour :
 - Présenter les objectifs éducatifs autour du repas.
 - Écouter les attentes, préoccupations et suggestions des familles.
 - Établir des axes communs d'accompagnement.

Mieux informer les parents et les enfants

- Sur le processus de fabrication des repas par la cuisine centrale et sur l'organisation de la pause méridienne dans les écoles (visites, reportages sous formes d'articles et de vidéos, affichage, expositions)
- Sur les actions menées par les équipes d'animation pour inciter les enfants à goûter les plats pour lesquels ils expriment une réticence
- En favorisant les moments d'échanges entre les enfants et les agents de restauration
- En donnant des informations sur la qualité des denrées alimentaires utilisées dans la chaîne de production des repas

- En créant des repères visuels pour les enfants (ex : petites et grandes portions, introduction dans les menus de nouveaux produits et de nouvelles recettes)

Élaboration d'un projet pédagogique du repas

- Axes pédagogiques partagés :
 - Respect des goûts de chacun et découverte progressive de nouveaux aliments.
 - Apprentissage des règles de vie collective :
 - Encouragement à goûter sans forcer, en valorisant les efforts.
- Supports communs :
 - Mise en place d'un livret d'information ou d'une charte "le temps du repas à la cantine" remis aux familles.
 - Création de petits affichages pédagogiques à la cantine.

Rôle des adultes dans l'accompagnement

- animateurs :
 - Adopter une posture bienveillante, incitative et non punitive.
 - Repérer les enfants en difficulté (appétit, solitude, rejet d'aliments) et échanger avec les parents.
- Parents :
 - Encourager à la maison la découverte d'aliments.
 - Échanger avec les animateurs en cas de problème ou d'évolution notable.

b. Ancrer une alimentation saine et durable dans les habitudes alimentaires des enfants

La Municipalité bénéficie d'un accompagnement du service Restauration municipale par le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France (GAB Idf) dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Métropole du Grand Paris :

- Proposer des repas végétariens plus variés et attractifs pour les convives.
- Proposer une alternative pour les enfants qui ne mangent pas de viande lorsque le menu du jour propose un plat unique carné (ex : hachis parmentier, lasagnes au bœuf, moussaka,...)
- Mobiliser les agents des services Péri-scolaire et Restauration sur les enjeux de l'alimentation saine et durable pour favoriser l'émergence de nouveaux projets.
- Dresser un diagnostic des menus élaborés par le service Restauration et accompagner la détermination d'axes d'amélioration de l'offre culinaire au regard des attentes du public et des recommandations nutritionnelles.

c. Favoriser la créativité dans la recherche d'actions nouvelles pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Mise en place d'un service à la carte

- Permettre aux enfants de choisir leurs portions
- Permettre aux enfants d'éviter de se servir des aliments qu'ils n'aiment pas pour le fromage et le dessert.
- Inciter les enfants à goûter des petites portions.
- Favoriser les demi-portions (ex. : petit appétit).
- Associer les familles
- Proposer des petites portions en maternelle avec la possibilité de se resservir
- En maternelle, favoriser la découverte des aliments : nommer, toucher, sentir avant de goûter.

Sensibilisation par affichage et animation

- Affiches pédagogiques sur le gaspillage alimentaire dans le réfectoire.
- Organisation de journées de sensibilisation ou de défis («Zéro gaspillage aujourd'hui»).
- Présentation de chiffres concrets sur le gaspillage généré chaque jour.
- Organiser des visites de la cuisine centrale
- Créer des mini-potagers à l'accueil périscolaire avec des composteurs.
- Animer la semaine du goût sur la thématique de la découverte et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Mise en place d'un « coin de dons »

- Installer un espace pour déposer des fruits, yaourts ou pain non entamés.
- Les autres convives peuvent les reprendre, ou ils peuvent être redistribués (dans le respect des règles d'hygiène).

Tri des déchets alimentaires

- Organiser un tri en fin de repas : déchets alimentaires / pain / emballages.
- Suivre l'évolution des restes
- Evaluer les menus au regard des restes.

d. La commission des menus

Objectifs :

- Recueillir les avis des convives sur la qualité des menus et des produits proposés ;
- Informer et expliquer aux usagers et partenaires le fonctionnement du service de restauration collective, ses projets et ses contraintes ;
- Intégrer aux menus les propositions des enfants, sous réserve de la faisabilité technique et de leur conformité aux règles nutritionnelles.

Les participants :

- L'adjoint chargé du secteur,
- Les enfants volontaires et élus au conseil d'enfants,
- Les représentants d'élèves,
- Les directeurs d'école,
- Les directeurs des accueils périscolaires.
- Le chef du service restauration municipale,
- La responsable de la qualité nutritionnelle et de la sécurité alimentaire.

Fréquence de réunion :

La commission des menus se réunit entre quatre et cinq fois par an. La communauté éducative de chaque école est invitée à y participer une fois par an.



ACTION 3

Proposer des parcours d'activités riches et diversifiées durant les temps périscolaires et extrascolaires

La liste ci-dessous énumère à la fois les activités reconduites et celles qui seront développées dans le cadre du nouveau projet et du plan mercredi. Chaque activité sera déclinée sous la forme de fiche ou de projet précisant les objectifs poursuivis et les modalités d'intervention et d'évaluation.

Partenaires	Activités	Temps périscolaires ou extrascolaires
Éducateurs sportifs de la Ville	Cycles annuels d'activités sportives à destination des 6-11 ans pour tous les accueils périscolaires de la Ville venant compléter les cycles scolaires en place.	Pause méridienne et vacances scolaires
ESV VOLLEY-BALL	Cycles annuels d'activités Volley à destination des 6-11 ans pour tous les accueils périscolaires de la Ville venant compléter les cycles scolaires en place.	Pause méridienne
VEC HANDBALL	Cycles annuels d'activités Volley à destination des 6-11 ans pour tous les accueils périscolaires	Pause méridienne
Auto-entrepreneurs villiérais	Cycles annuels d'activités Zumba à destination des 3-11 ans pour tous les accueils périscolaires de la Ville.	Pause méridienne et vacances scolaires
Centre Municipal d'Arts	Cycle d'observation d'expression rythmique	Mercredis
Association	Cycle d'expression rythmique	Pause méridienne et vacances scolaires
Micro- folie	Accès à la programmation du service culturel et service support pour le choix d'atelier spécifique dans le cadre des projets des accueils périscolaire et extrascolaires	Plan Mercredi et vacances scolaires
Médiathèque	Cycle d'activité de lecture plaisirs hors les murs de la médiathèque : l'heure du conte pour les accueils maternels.	Pause méridienne
Spectacle	Accès à la programmation du service culturel et service support pour le choix d'un spectacle de fin d'année civile pour les 3-11ans	Mercredi
Médiathèque	Expositions	Mercredi et vacances scolaires
Cinéma le Casino	Séances de Cinéma d'art et d'essai au regard du programme ou des demandes	Mercredi et vacances scolaires
Médiathèque	Séances à la médiathèque pour les 3-11ans : Sensibiliser à la création à travers différents supports : livre, cd, dvd Développer l'imaginaire des enfants Contribuer à faire connaître le patrimoine culturel	Mercredi et vacances scolaires
Territoire Paris Est Marne et Bois	Défis Éco citoyen : formation d'animateurs qui vont pouvoir proposer des activités sous la forme de défis sur le développement durable.	Plan Mercredi et vacances scolaires
Environnement et développement durable	Création de jardins potagers Réalisation de décorations dans le cadre de la semaine du développement durable Réalisation de décoration des parcs et jardins.	Tous les temps + Plan Mercredi
Véolia	Les écos gestes : sensibilisation annuelle sur la bonne utilisation de l'eau et l'importance de sa préservation	Pause méridienne

Territoire Paris Est Marne et bois	Les enfants des accueils élémentaires trient les déchets alimentaires, l'objectif est de développer le tri également pour les enfants d'âge maternel.	Pause méridienne et Plan Mercredi et vacances scolaires
CLSPD	Actions de prévention au regard des besoins identifiés conjointement entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes. Les thèmes déjà mis en place sont les jeux vidéo, la violence et les représentations, le harcèlement.	Pause méridienne et Plan Mercredi
Territoire Paris Est Marne et bois	Création Support pour la mise en place d'ateliers sur l'égalité fille /garçon- Mixité au travers les activités – Ressources formatives pour les équipes d'animation	Tous les temps
Association d'Education populaire	Action de sensibilisation à l'attention des accueils périscolaires sur le bien vivre ensemble sous forme d'atelier ludique sur les thématiques suivante : violence, les discriminations, l'égalité fille garçon, laïcité	Plan Mercredi et vacances scolaires
CLSPD et Association d'Education populaire	Formations des encadrants directeurs et animateurs au Valeurs de la République et à la Laïcité	Tous les temps
Police municipale	La Prévention routière ou le Harcèlement scolaire/ Réseaux sociaux.	Pause méridienne
Forum handicap intercommunal	Concours de dessin « Imagine ta ville accessible pour tous »	Plan Mercredi
L'ESCALE	« La journée internationale des écrans sans crainte »	Plan Mercredi
Association	Savoir se comporter avec les animaux. Eveiller la conscience des enfants au bien-être animal	Pause méridienne et Plan Mercredi et vacances scolaires
Association	Savoir rouler à vélo à Villiers-sur-Marne	Plan Mercredi et vacances scolaires
Cuisine centrale	Proposer quotidiennement aux enfants des repas équilibrés du petit déjeuner au goûter incluant de plus en plus de repas bio et végétariens. Proposer en lien avec les équipes d'animation des ateliers cuisine. Organiser la commission des menus avec les représentants de parents et les enfants. Organisation d'animation durant la semaine du goût.	Tous les temps + Plan Mercredi
Intervenant extérieur	Ateliers de sensibilisation à l'équilibre alimentaire	Pause méridienne
Centre municipal de soins	Prévention des accidents domestiques (Maison géante)	Plan mercredi et vacances scolaire
Centre municipal de soins	Prévention bucco-dentaire	Plan Mercredi
Auto-entrepreneurs /intervenant	Séances de sophrologie Séances de décharge émotionnelle et d'automassage pour les enfants des accueils périscolaires	Pause méridienne
Vie associative	Participation des enfants accueils périscolaires au téléthon en lien avec la vie associative. En fonction de l'animation choisie les équipes d'animation travaille un projet avec les enfants (chorale, danse, production en art plastique)	Pause méridienne et Plan Mercredi

- Le parcours sportif
- Le parcours culturel et artistiques
- Le parcours citoyenneté
- La solidarité
- Le parcours durable
- Le parcours de santé

ACTION 3

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi (dont la liste figure page 17 du présent document) intégrés au PEDT sont déclarés comme accueils collectifs de mineurs au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) du Val-de-Marne. Leur projet répond aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis.

La journée du mercredi des accueils périscolaires est intégrée aux documents pédagogiques de chaque accueil périscolaire. Ils sont disponibles sur chaque site et au service périscolaire. La journée du mercredi de chaque accueil est construite en déclinant les objectifs du PEDT et en mettant l'accent sur le respect du rythme de chaque enfant. Les objectifs – à savoir laisser suffisamment de temps à l'enfant pour jouer, rêver et développer l'estime de soi – sont plus particulièrement travaillés les mercredis. Il s'agit également de l'axe du projet éducatif des accueils de loisirs sur les questions de bien-être et de respect du rythme de l'enfant (cf. chapitre articulation avec les dispositifs existants).

En s'appuyant sur des équipes référentes, la Ville coordonne et assure la continuité pédagogique des accueils sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires. En effet, si l'ensemble des agents ne travaillent pas sur tous les temps, un noyau d'entre eux est présent tous les jours y compris le mercredi ou s'alterne de sorte à garantir les repères et la continuité. Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis, sont recherchés :

1/ La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

Les documents pédagogiques des accueils de loisirs et périscolaires sont réalisés en lien avec les projets d'école. Les directeurs périscolaires sont chargés à chaque pré-rentrée d'aller à la rencontre des directeurs d'école pour déterminer les modalités de leur collaboration, et d'échanger sur leurs projets pédagogiques respectifs. En cours d'année et face à des problématiques communes, des actions sont menées en étroite collaboration. Il peut s'agir d'actions de régulation ou de prévention sur des thèmes tels que le harcèlement, les représentations dans les jeux vidéo et leurs impacts, etc. Il existe aujourd'hui des axes de travail commun, comme celui du développement durable et du vivre ensemble, qui sont déclinés de façons différentes selon qu'ils sont travaillés sur le temps scolaire ou le temps périscolaire.

La mutualisation des locaux est systématique dans les parties communes des écoles (salle de motricité dortoir, salle informatique, BCD, etc.). Les salles de classe sont utilisées pour le temps de prise en charge des élèves le midi et le soir. Ce moment est aussi l'occasion, lors de la pause méridienne, de procéder aux inscriptions aux activités et à un temps d'échange. Les salles de classes sont utilisées à raison de 3 à 4 par école pour les activités non salissantes telles que les jeux de société, d'expression ou de tableau. En cas de mauvais temps, davantage de salles de classes sont utilisées pour abriter les enfants et leur proposer des activités. Lorsque la situation le nécessite ou que le besoin se fait ressentir, une charte de mutualisation des espaces est élaborée entre l'école et la Ville.

La Ville de Villiers-sur-Marne a organisé le temps de travail des agents d'animation de chaque accueil de telle sorte qu'un temps de travail puisse être partagé avec le directeur de l'école. En effet, les directeurs et directeurs adjoints sont présents au minimum de tous les jours de 9h à 14h, et leur présence s'alterne ensuite sur les temps d'accueil du matin et du soir. Le directeur est également présent le jeudi et le vendredi dès 15h30. Pour préparer le lancement de l'année scolaire, les directeurs périscolaires effectuent leur pré-rentrée 5 jours avant le jour de la rentrée et prévoient systématiquement un temps de travail avec le directeur de l'école.

ACTION 3

2/ L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

La Ville se donne les moyens **d'accueillir tous les publics et travaille activement l'inclusion des enfants en situation de handicap** (cf. action 5 : favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap). La collectivité a chargé une coordinatrice référente handicap de mettre en place un protocole d'accueil spécifique, en suivant une procédure d'individualisation pour chaque enfant en situation de handicap. Son rôle, les protocoles d'accueil et les projets sont développés à partir de la page 37 et concernent également l'accueil de loisirs du mercredi.

Concernant la mixité sociale, elle est travaillée à travers la politique de logement de la Ville. La tarification des journées des accueils de loisirs, comme toutes les prestations périscolaires, est basée sur le quotient familial. La Ville met en place une politique d'informations des familles sur le site internet de la Ville qui permet d'avoir accès au règlement intérieur, au guide des activités périscolaires et aux programmes d'activités. Le site de la Ville présente également le fonctionnement des temps périscolaires.

3/ La mise en valeur de la richesse des territoires et le développement d'activités éducatives de qualité

Les équipes d'animation doivent intégrer à leurs projets la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties. Des partenariats doivent être construits avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques). Les habitants doivent être impliqués dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).

Le rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs, de découverte et relèvent de thématiques diversifiées : culturelles, artistiques, environnementales, citoyennes et sportives. Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice et sont ponctuées de sorties.

Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). **La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins. Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours**, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.). Les champs d'intervention et les partenariats sont référencés dans le tableau page 28.

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire au SDJES du Val-de-Marne implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants.

Le PEDT, dans lequel est intégré le plan mercredi, est **formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le Maire, le Préfet de Département, le Recteur de l'Académie et le Directeur de la Caisse d'allocations familiales**. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet. Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le PEDT pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

ACTION 4

La piétonnisation aux abords des écoles : le développement du projet «rue scolaire»

La Municipalité développe la piétonnisation des voies routières aux abords des écoles en mettant en place un dispositif visant à suspendre la circulation automobile aux heures d'entrée et de sortie des élèves. L'objectif est d'améliorer la sécurité des piétons, la qualité de l'air et le cadre de vie autour des écoles.

Constats :

- Les abords des écoles sont souvent saturés de voitures aux heures de pointe.
- Enfants, parents et enseignants partagent l'espace avec des véhicules en mouvement, parfois en double file.
- Les enfants sont témoins d'incivilités entre parents et riverains.
- Pollution de l'air et bruit élevés autour des écoles, exposition accrue des enfants (public vulnérable).
- Risques d'accidents accrus, surtout en zones urbaines denses.

Objectifs spécifiques :

- **Sécurité routière** : réduire le risque d'accidents impliquant des enfants.
- **Santé publique** : limiter l'exposition des élèves à la pollution de l'air.
- **Mobilité active** : encourager la marche, le vélo ou la trottinette pour se rendre à l'école.
- **Apaisement de l'espace public** : créer un environnement plus calme et convivial.

Plan de déploiement par école

Ecoles bénéficiant du dispositif	Horaires	Date de mise en place
Jeanne & Maurice Dudragne	8h15 - 8h40	18 mars 2024
Charles Perrault Jules Ferry	8h15 - 8h40 / 16h15 - 16h40	16 septembre 2024 (matin) 6 janvier 2025 (après-midi)
Albert Camus Simone Veil	8h15 - 8h40	20 janvier 2025
Edouard Herriot	8h15 - 8h40 / 16h15 - 16h40	22 septembre 2025

ACTION 5

Proposer des séjours de vacances aux enfants et aux adolescents chaque été

a. Les séjours maternels et élémentaires

Les séjours s'adressent à de jeunes Villiérains âgés de 4 à 11 ans durant les vacances scolaires de l'été. Chaque séjour cible une tranche d'âge en particulier à savoir tantôt les 4/9 ans, tantôt les 6/11 ans. Les séjours se déroulent du lundi au vendredi et/du lundi au samedi.

Le centre d'hébergement est situé dans un rayon de 650 km au maximum de la ville de Villiers-sur-Marne.

Objectifs poursuivis :

- Favoriser le départ en vacances des enfants qui ne partent pas ou peu durant l'été en positionnant les dates de séjours au minimum sur le cœur de l'été et augmenter chaque année le nombre de places et de séjours proposées.
- Encourager la mixité sociale en déclinant à la fois une tarification sur la base du quotient familial et un parcours d'aides départementales et municipales pour les familles qui en auraient besoin.
- Evaluer l'inscription dans le dispositif de colos apprenantes à partir de 2026.

Les objectifs à destination du public sont déclinés dans chaque document pédagogique de séjour.

Chaque séjour comprendra :

- L'hébergement en pension complète et en dur pour les enfants et les animateurs de la Ville,
- Les transports entre le centre d'hébergement et les lieux d'activités,
- Les activités spécifiques et leur encadrement par un personnel ayant les diplômes requis,
- Le matériel nécessaire pour les activités spécifiques du séjour,
- Les visites, sorties et autres déplacements pendant le séjour.

Exemple de planification : programmation 2025

Âge	Nombre d'enfants	Destination	Activités
6-11	24	Auvergne, Puy-de-Dôme Centre Au Centre des Volcans, 8 Rue du Frère Genestier 63230 Pontgibaud	Une journée au Parc Vulcania. Une journée randonnée : volcans auvergnats au Puy de dôme et Puy Atelier initiation à la lave émaillée Atelier de fabrication de maquette de volcans
7-11	24	Centre de Moulin Mer, 32 Rte du Centre Nautique, 29460 Logonna-Daoulas	Des activités nautiques ou sportives La voile à 10' base nautique des murs blancs Le char à voile ou le kayak de mer Paddle géant ou activité Tobogan aquatique Le stand up paddle Des activités de découvertes maritimes
4-9	24	Centre d'accueil et de découverte le Vert Plateau Route de Bellenaves, 03330 Naves	Balade découverte animée et animation nature Atelier de vannerie Sortie nocturne en forêt Initiation à la pêche Atelier musique verte et découverte des plantes Baignade dans la piscine journée au parc Paléopolis, la colline aux dinosaures

ACTION 5

9-11	24	Village Vacances la Saulaie RD 31, 37310 Chédigny	1 Visite du parc des mini châteaux 1 journée au Futuroscope 1 journée au parc zoologique Beauval Piscine
6-11	24	Poney-club de la source 89400 Epineau les Voves	Séances de poney en manège quotidiennes Balade à poney Sulky Voltige et pansage des animaux
6-11	24	Charny 89120 Charny Orée de Puisaye	Séances de poney quotidiennes Découverte de la ferme pédagogiques sur place Baignades dans la piscine du centre Ateliers cirques en tout genre quotidien
6-11	24	Belleveaux (74)	Canis randonnée Visite d'une fromagerie Les aigles du Léman Randonnée pédestre avec un guide de haute montagne
6-11	24	Base de Sports et Nature « Activital Baye » Étang de Baye 58110 Bazolles Région : Nièvre – Bourgogne	Un atelier micro-fusée et carte du ciel Deux après-midi baignade dans le lac et jeux de plage Visite d'un planétarium

b. Les séjours jeunesse

Les séjours du SMJ s'adressent à tous les Villiérais âgés de 11 à 17 ans, durant les vacances scolaires d'été.

Certains séjours sont réservés à la tranche d'âge la plus élevée (14-17 ans) et sont construits par le groupe du début à la fin.

Objectifs poursuivis :

- Favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble
- Permettre au jeune d'être acteur de son séjour
- Faire découvrir des activités différentes de leur quotidien.

Perspective : reconduire les séjours dans les bases de loisirs à proximité et allonger la durée des séjours plus lointains afin d'optimiser au maximum les jours de présence sur place.

Il est envisagé également de proposer un séjour Hiver (dominante ski) à la demande des jeunes qui fréquentent nos structures d'accueil.

ACTION 6

Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap

Dans le cadre de la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villiers-sur-Marne, et pour répondre à la loi n° 2005-102 (1) du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la collectivité a nommé une référente handicap pour mettre en place un protocole permettant d'accueillir les enfants en situation de handicap dans ses accueils périscolaires et extrascolaires.

a. Le rôle de la coordination sur le suivi des enfants en situation de handicap

La collectivité a chargé une coordinatrice référente handicap pour mettre en place un protocole d'accueil spécifique, en suivant une procédure d'individualisation pour chaque enfant en situation de handicap. Elle se positionne sur chaque situation après avoir analysé cette dernière et les possibilités d'accueil au regard des informations transmises par la famille. Son but est de créer les conditions optimales pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans le groupe, et de favoriser le développement de son autonomie.

En ce qui concerne l'enfant en situation de handicap, il exerce le même rôle et, pour ce faire, il faut mettre en place les aménagements nécessaires en fonction de la situation de l'enfant sur le plan de son développement et de ses capacités.

Avec les parents :

La coordinatrice organise des entretiens avec les parents et le directeur périscolaire afin d'identifier au mieux les besoins de l'enfant et d'y apporter les solutions d'aménagement les plus adéquates. La première rencontre peut se dérouler autour du document de protocole d'accueil individualisé permettant de connaître l'enfant dans sa globalité, ses aptitudes, les conséquences de son handicap sur la vie quotidienne.

En début d'année et avant chaque période de vacances scolaires, la coordinatrice se met en relation avec les parents d'enfants en situation de handicap afin de connaître les fréquentations de ces derniers sur les temps périscolaires et extrascolaires. Cela permet d'ajuster les équipes en conséquence et de préparer leur accueil. Concernant les vacances scolaires, des enfants étant scolarisés dans des écoles spécialisées peuvent intégrer nos structures.

Cet entretien a tout de même ses limites car des changements sur l'environnement de l'enfant peuvent avoir lieu d'une année sur l'autre. C'est pour cela qu'un document a été transmis à chaque parent en début d'année scolaire afin de recenser les informations relatives au handicap de l'enfant et à des changements éventuels qui pourraient influencer sur son accueil.

Avec les équipes d'animation :

A l'issue des entretiens, la coordinatrice rédige un protocole qu'elle transmet à l'équipe d'animation ainsi que des documents d'information sur le type de handicap afin de leur apporter toutes les informations utiles.

Au cours de l'année, les directeurs périscolaires accueillant des enfants en situation de handicap font des points réguliers avec la coordinatrice pour identifier toute problématique éventuelle et trouver des pistes d'ajustements le cas échéant. Des visites sur le terrain sont également faites afin de vérifier que le protocole est bien respecté.

Avec les partenaires :

La coordination entre les différents acteurs (parents, professionnels, éducation nationale, équipes périscolaires) est souvent complexe. Pour autant, la coordinatrice référente handicap travaille en étroite collaboration avec l'ERSEH (enseignante référente), les AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap), et les autres intervenants impliqués dans le suivi de l'enfant.

Il est également essentiel de favoriser le partenariat avec les associations de personnes handicapées, les professionnels du secteur et les familles, afin de mutualiser les connaissances et les compétences.

Des personnels soignants peuvent également intervenir sur les temps périscolaires. La coordinatrice se charge d'organiser les séances dans les conditions adéquates et établit une convention pour chaque intervention.

ACTION 6

b. Le protocole mis en place

Le protocole d'accueil mentionne la pathologie de l'enfant, ses besoins et ce que la collectivité met en place. Les différents dispositifs mis en place sont les suivants : aménagement des horaires d'accueil, personne supplémentaire dans l'équipe s'il y a besoin d'un accompagnement spécifique ou mise en place d'intervention de personnel soignant dans l'enceinte de nos structures.

Le projet fixe également les grandes lignes de cet accueil sur une journée et dans la durée :

- sur la durée, il s'agit de définir la nécessité d'une période d'adaptation, le partenariat éventuel avec les institutions spécialisées, les rencontres périodiques avec les parents.
- sur la journée, il permet de prendre connaissance de l'enfant dans sa globalité et de son rythme et de définir les modalités de son accueil.

La coordinatrice est le point de contact privilégié entre les familles et le service périscolaire. Elle recueille les informations sur les besoins spécifiques de chaque enfant et assure une communication régulière avec les familles sur les adaptations mises en place.

Au cours de l'année 2024, 13 familles ont été reçues, dans le cadre de l'accueil de nouveaux enfants ou de la réévaluation des dispositifs déjà mis en place.

Un réel partenariat s'est instauré entre l'Éducation nationale et la Ville : la coordinatrice référente handicap a participé à **22 équipes de suivi de la scolarisation (ESS)**.

c. L'état de situation

En 2024, 70 enfants en situation de handicap sont accueillis sur l'ensemble de nos des accueils périscolaires. Ce qui fait 20 de plus que l'année précédente.

Après les constats de terrain et selon le handicap, 18 enfants ont bénéficié d'un accompagnement spécifique lors des accueils, donc 5 sur les temps extrascolaires.

Sur la pause méridienne, 13 AESH sont intervenues auprès des enfants, ce qui a permis de répondre à leurs besoins grâce à un accompagnement individualisé.

Même si les équipes bénéficient d'aides humaines supplémentaires pour l'accueil des enfants en situation de handicap, celles-ci ne sont pas forcément formées ou n'ont aucune expérience dans le handicap. En effet, la collectivité est soucieuse d'embaucher du personnel qualifié ou ayant une expérience liée au handicap, mais le manque de personnel qualifié et formé est une réalité. Il est donc important que ces animateurs « handicap » sachent appréhender au mieux l'accueil de ces enfants et répondre à leurs besoins.

d. La formation :

Malgré un protocole correctement mis en place, les équipes d'animation peuvent se sentir dépassées face à certains handicaps. Même si elles n'ont pas d'objectif de rééducation vis-à-vis de ces publics, elles créent les conditions du développement personnel et de la socialisation des enfants ciblés.

Pour ce faire, l'information utile à connaître porte sur les conséquences du handicap dans la vie quotidienne de l'enfant et d'identifier les savoir-faire utiles. Il importe donc de privilégier des formations qui, d'une part, font évoluer les représentations sur le handicap et sur le métier d'animateur vis-à-vis de ces publics et, d'autre part, qui accompagnent les pratiques et les expériences des animateurs dans le travail avec les enfants en situation de handicap.

e. Les projets

- Proposer à tous les acteurs des formations généralistes et spécifiques à l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Développer le travail de réseau avec les partenaires.
- Continuer de recruter des AESH sur le temps périscolaire pour garantir une continuité d'accompagnement pour l'enfant.
- Former au PECS afin d'apporter un outil de communication aux équipes accueillant des enfants ayant des troubles autistiques

ACTION 6

- Développer un partenariat pour l'accueil des enfants en situation de handicap avec « le Village des Enfants Extraordinaires » à Saint-Maur-des-Fossés.
- Développer un partenariat avec AFASER - EMP-EMPro de Champigny-sur-Marne dans le cadre des activités du plan mercredis et des vacances scolaires
- Mettre à disposition du matériel permettant une adaptation de l'accueil au plus près des besoins de l'enfant.
- Aménager des espaces de décompression dans les accueils périscolaires en s'inspirant du modèle Snoezelen.
- Former à l'aménagement des salles Snoezelen.

ACTION 7

Soutien à la parentalité dans l'accompagnement à la scolarité

La Ville a organisé deux ateliers sur les questions relatives à la parentalité. Le premier a réuni les professionnels du territoire autour de cette question pour établir un premier diagnostic territorial. Le constat partagé établit une difficulté à :

- mobiliser les parents sur les sujets.
- atteindre le public parental visé.
- rétablir un lien de confiance avec les professionnels.

Trop souvent, la première rencontre s'effectue autour d'un problème et non autour d'un évènement positif.

Dans la continuité du précédent PEDT, le second atelier s'est centré sur l'accrochage scolaire en maternelle en réunissant à la fois des professionnels de l'enfance et des représentants des parents d'élèves.

	Apprentissage de la propreté	Autonomie	Socialisation	Situation familiale
Constats	Absence de propreté, l'enfant fait ses besoins sur lui entre 5 à 10 fois par jour pour les cas les plus importants.	Refus de s'alimenter sur les temps de pause méridienne.	Cris et hurlements qui durent dans la journée et qui s'intensifient lors des moments de transition.	Enfant gardé à domicile avant l'entrée à l'école avec reprise d'une activité pour le parent qui gardait l'enfant
	Port de couches culottes à la rentrée scolaire.	Refus de s'allonger pour dormir.	Isolement, enfants qui se mettent dans un coin de la pièce et qui ne bougent pas	Fréquentation au minimum de la restauration scolaire tous les jours.
	Enfants qui découvrent le pot fin septembre.	Faible ou non acquisition du langage. Difficulté à s'exprimer, voire même à verbaliser	Enfants qui tapent les autres pour s'exprimer.	Voir pour certains de tous les temps périscolaires.

ACTION 7

Trois questions ont été posées aux participants :

Quelles sont les attentes de l'école et des familles concernant l'entrée à la maternelle ?

Quelles sont les difficultés rencontrées par les uns et les autres ?

Comment prévenir les malentendus et construire une posture commune ?

- Les parents attendent une information plus efficace, séquencée et concertée entre l'école et la Municipalité.
- En matière d'apprentissage de la propreté, les parents ont besoin de bienveillance dans les discours tenus et un accompagnement anticipé sur cette question.
- Les professionnels observent que les parents s'appuient sur la vie en collectivité pour apprendre aux enfants les gestes du quotidien, tandis que les parents d'élèves observent que le temps passé en collectivité peut être important, notamment en fonction des rythmes de vie des familles.
- Le groupe s'interroge sur le fait de savoir si les parents disposent de l'ensemble des clefs pour qu'un enfant soit placé dans des conditions favorables aux apprentissages (pas de temps d'écran, heure de coucher, qualité de l'alimentation, etc.).
- Le groupe s'interroge sur la qualité des échanges avec les enseignants.
- Les parents attendent une communication plus homogène et de meilleure qualité sur le territoire.

Le groupe a proposé des actions en lien avec les observations formulées :

- Réaliser un fascicule, un guide, une foire aux questions concernant l'entrée à l'école maternelle qui pourrait être distribuée lors de l'inscription à l'école.
- Réaliser des guides d'informations plus synthétiques.
- Séquencer les réunions d'informations de rentrée en petite section.
- Rencontrer les équipes périscolaires à la rentrée.
- Instaurer sur le dernier trimestre des journées d'immersion en collectivité pour les petites sections.
- Développer les ENT et les blogs qui apportent beaucoup aux familles en termes de communication avec l'école et la Ville.
- Organiser des temps de rencontre avec les familles, même lorsqu'il n'y a pas de problèmes à aborder.
- Donner aux familles de la ressource éducative et pédagogique.

ACTION 8

Favoriser l'insertion professionnelle et la formation continue

Offrir aux jeunes un accès facilité à la formation et à l'emploi, tout en développant des dispositifs adaptés aux réalités du marché du travail local.

Actions concrètes :

- Mettre en place des ateliers d'orientation professionnelle pour aider les jeunes à définir leur parcours et à se préparer au monde du travail.
- Développer des partenariats avec des entreprises locales pour proposer des stages, des contrats d'apprentissage ou des jobs d'été pour les jeunes.
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement à la recherche d'emploi, avec des formations sur les compétences numériques, la rédaction de CV, et la préparation aux entretiens d'embauche.

ACTION 9

Soutenir la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire

Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire et éducatif, en réduisant les risques de décrochage et en favorisant une scolarité réussie.

Actions concrètes :

- Renforcer les dispositifs de soutien scolaire (tutorat, accompagnement à la scolarité, ateliers de méthodologie).
- Mettre en place des activités périscolaires et des espaces d'échanges pour les jeunes en difficulté, afin de prévenir le décrochage scolaire.
- Favoriser les partenariats avec les établissements scolaires afin d'échanger sur les situations particulières des élèves et créer une véritable communauté éducative.
- Créer un programme de mentorat où des adultes ou des jeunes plus âgés pourront accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire.

ACTION 10

Promouvoir l'engagement citoyen et la participation locale

Encourager les jeunes à prendre une part active dans la vie de la commune et à développer un sentiment d'appartenance à leur communauté.

Actions concrètes :

- Mettre en place des conseils de jeunes ou des conseils consultatifs où les jeunes pourront exprimer leurs idées et participer à la prise de décisions sur les projets locaux.
- Organiser des actions de bénévolat et de solidarité à l'échelle de la commune, impliquant les jeunes dans des projets de soutien aux personnes âgées, de nettoyage des espaces publics ou d'aide aux associations locales.
- Créer des événements communautaires, comme des forums ou des journées de sensibilisation sur des thématiques sociales, environnementales ou culturelles, auxquels les jeunes peuvent participer activement.
- Poursuivre la formation citoyenne des membres du Conseil Municipal des jeunes et faire connaître leurs actions à un public plus large.

ACTION 11

Garantir le bien-être des jeunes et promouvoir la santé mentale

Assurer un suivi et un soutien en matière de santé mentale, en permettant aux jeunes de s'épanouir dans un environnement sain et sécurisé.

Actions concrètes :

- Renforcer les actions de prévention en santé mentale, en proposant des ateliers de gestion du stress, de relaxation, et en sensibilisant les jeunes à l'importance de leur bien-être émotionnel.
- Mettre en place des espaces d'écoute où les jeunes peuvent se confier et obtenir des conseils de professionnels (psychologues, conseillers d'orientation, etc.).
- Créer des dispositifs de soutien aux jeunes en situation de vulnérabilité, pour leur fournir des ressources et un accompagnement personnalisé en cas de difficultés psychologiques, sociales ou familiales.
- Développer des actions sur l'éducation à la santé, incluant la prévention des addictions, des violences et des comportements à risque.

ACTION 12

Diversifier l'offre culturelle et de loisirs

Offrir aux jeunes un accès facilité à la formation et à l'emploi, tout en développant des dispositifs adaptés aux réalités du marché du travail local.

Actions concrètes :

- Développer l'accès à des activités culturelles : concerts, festivals, ateliers créatifs, visites culturelles, permettant aux jeunes de découvrir de nouvelles formes d'expression et de s'épanouir.
- Créer des espaces de loisirs jeunes, comme des maisons des jeunes ou des lieux de rencontre où ils peuvent échanger, jouer, ou pratiquer des activités sportives et culturelles.
- Encourager les activités intergénérationnelles, où les jeunes peuvent collaborer avec les aînés dans des projets de théâtre, de musique ou d'art.
- Organiser des compétitions sportives locales pour favoriser l'esprit d'équipe, le fair-play et la cohésion sociale.





Les conditions de réussite

A. Un soutien financier durable.

La mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ce projet est conditionnée par le versement des aides financières versées par les partenaires. Dans le cas contraire, ces projets ne pourraient être maintenus en l'état.

B. Des espaces mutualisés.

Le partage des locaux scolaires durant les temps périscolaires, notamment durant le temps de la pause méridienne, est indispensable pour disposer d'espaces d'une superficie adéquate.

Des outils et des temps d'échanges sont mis en place et organisés pour décider des modalités d'utilisation des locaux partagés.

C. Du temps partagé.

Les équipes d'animation et les équipes enseignantes bénéficient de temps de travail en commun pour s'accorder autour des différents projets.





L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants





L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants

a. Le projet éducatif des accueils de loisirs et périscolaires

Les accueils de loisirs et périscolaires de la Ville de Villiers-sur-Marne sont des entités éducatives gérées par le Service Périscolaire dont les objectifs s'articulent avec le PEDT.

Les objectifs du projet éducatif des accueils de loisirs sont :

- La réponse aux trois besoins essentiels de l'enfant (physique, intellectuel et affectif).
- Le respect des rythmes biologiques.
- L'autonomie.
- L'apprentissage de la vie en collectivité.

Les différents documents pédagogiques des accueils déclinent les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

■ La réponse aux trois besoins essentiels de l'enfant (physique, intellectuel et affectif) et le respect de ses rythmes biologiques

Le fonctionnement de chaque accueil tient compte également de la notion de plaisir et d'épanouissement personnel.

L'accueil des enfants sur cinq jours en continu (écoles, périscolaire, accueil de loisirs) sur des amplitudes horaires importantes n'est pas sans incidence sur son équilibre physique et psychologique.

C'est pourquoi les organisations journalières proposées tiennent compte non seulement du rythme propre au fonctionnement de l'accueil de loisirs mais aussi du rythme hebdomadaire imposé par le temps scolaire. Ainsi, l'accueil de loisirs doit jouer un rôle complémentaire à celui de l'école afin de permettre à l'enfant de vivre pleinement son développement avec sa part d'apprentissage mais aussi sa part de repos et de jeu.

■ L'autonomie

L'autonomie est au centre de la démarche éducative des équipes d'animation et se traduit pour l'enfant par le fait :

- d'apprendre à faire des choix (d'action, d'activité, ...)
- de s'assumer dans la vie quotidienne de l'accueil
- de prendre des initiatives et des responsabilités dans son intérêt, c'est-à-dire en fonction de son âge, de son unicité et de son identité culturelle.

■ L'apprentissage de la vie en collectivité

Il est nécessaire de favoriser la vie de l'enfant en collectivité :

- en développant sa capacité à affirmer ses choix
- en développant sa capacité à comprendre les valeurs de son environnement
- en développant son aptitude à la construction et à la négociation.

b. Le projet éducatif du service jeunesse (11- 25 ans).

Le projet éducatif de la Ville

- Installer une relation bienveillante.
- Favoriser une prise en charge volontaire et autonome du quotidien.
- Placer l'activité comme outil de développement personnel et citoyen.
- Placer l'adulte comme personne ressource tout au long du parcours du jeune.

Le projet pédagogique du Service Jeunesse

- Permettre aux jeunes de trouver leur place au sein d'un groupe, afin de mieux appréhender les notions de vie en collectivité.
- Favoriser la mise en place d'un cadre qui permettrait aux jeunes d'évoluer sereinement.
- Développer la prise d'initiatives, le sens des responsabilités en vue d'en faire des adultes responsables.

Le projet de service

- Définir un cadre de travail sécurisant pour que l'équipe éducative puisse évoluer sereinement
- Initier une méthode d'organisation et de travail pour que chacun puisse exercer ses fonctions avec efficacité et clarté
- Structurer et optimiser nos ressources (interne / transversale et partenariale)
- Dégager des priorités.

c. La Convention Territoriale Globale (CTG)

Le PEDT s'articulera également avec la Convention Territoriale globale qui permet, avec le soutien de la CAF du Val-de-Marne, d'organiser des activités de qualité accessibles à tous durant le temps libre des enfants et des jeunes.

Favoriser l'implication des familles

L'implication des familles continue d'être un axe de travail essentiel pour l'ensemble des équipes d'animation. Ainsi, chaque accueil favorise la participation des familles à l'occasion de projets d'animation qui peuvent consister dans l'organisation d'expositions, d'opérations portes ouvertes ou encore des animations reposant sur des jeux de société lors des temps d'accueil du soir. Ces actions permettent ainsi aux équipes de créer, de maintenir et/ou d'entretenir le lien avec les familles. Elles sont également le prétexte pour rassembler les parents autour de l'enfant afin de mieux mettre en valeur ses productions. L'implication des familles sera travaillée en lien avec le Programme de Réussite Educative et le centre social sous l'axe de l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

Poursuivre le développement des accueils de loisirs maternels

«Rendre systématique l'accueil des enfants de moins de 3 ans l'été précédant leur entrée à l'école maternelle.»

A l'heure actuelle, les parents souhaitant bénéficier de l'accueil de loisirs l'été précédant la rentrée de leur enfant doivent s'inscrire dans un mode dérogatoire, conformément au règlement intérieur des accueils de loisirs et périscolaires. Les familles doivent signifier leur souhait d'intégration anticipée de sorte à ce que les demandes puissent être étudiées et les enfants affectés à un accueil de loisirs pour la période de l'été. En moyenne, 20 enfants de moins de trois ans en moyenne sont admis en accueil de loisirs durant l'été précédant leur entrée en petite section de maternelle. La Ville souhaite ainsi faciliter l'adaptation des élèves non encore scolarisés en favorisant la prise de repères avant leur première entrée à l'école.



Les demandes des familles sont étudiées au regard des critères suivants :

- Faire correspondre si possible l'affectation à l'accueil de loisirs avec celle de l'école dans laquelle l'enfant est inscrit.
- Maintenir ensemble les membres de la fratrie qui relèvent de la même tranche d'âge.
- Répartir le nombre de tout petits sur l'ensemble des sites et renforcer l'encadrement en conséquence.
- Former les agents à l'accueil des tout petits en organisant des temps d'échange avec les éducatrices de jeunes enfants employées par la commune.

Continuer à former les agents.

La Ville met en place un plan de formation permettant d'accompagner chaque année une quinzaine d'agents d'animation dans la réalisation de leur cursus BAFA ou BAFD.

d. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

L'accompagnement mis en place dans le cadre de ce dispositif permet de donner les mêmes chances de réussite à tous les enfants inscrits.

Il crée un cadre favorisant la réussite scolaire et le développement de la citoyenneté. Les types d'accompagnement prodigués sont de l'aide aux devoirs, du soutien méthodologique, de l'accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et des conseils. Les ateliers sont proposés du lundi au vendredi, excepté le mercredi. Dans ce cadre, des activités diverses ainsi que des sorties culturelles et artistiques sont également organisées.

e. Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

Actuellement en cours d'élaboration, le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » a pour objectif de définir une nouvelle stratégie d'intervention en faveur des habitants du quartier prioritaire. A cet effet, le périmètre de ce territoire a été élargi afin d'intégrer les populations préalablement identifiées, qui demeurent à proximité du quartier des Hautes-Noues. « Les Portes de Paris ».

Les axes à retenir dans le contrat de ville sont identifiés à travers un diagnostic concerté, reprenant les thèmes suivants :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- Le renouvellement urbain et le cadre de vie
- La cohésion sociale.

f. Le Programme de Réussite Éducative (PRE).

Le Programme de Réussite Éducative est un service de la Direction de l'Enfance relevant de la Direction Générale adjointe en charge des ressources, de la cohésion sociale et de la jeunesse. Il est localisé au premier étage de l'Espace Socio Culturel d'Aide à l'Emploi (E.S.C.A.L.E).

Le PRE est un dispositif centré sur la réussite éducative d'enfants âgés de 2 à 16 ans, scolarisés ou habitant dans le Quartier Prioritaire de la Politique De la Ville « Les Portes de Paris – Les Hautes Noues » et qui rencontrent des difficultés d'ordre éducatif, comportemental, familial, scolaire, culturel et social.

Après identification des besoins de l'enfant, le PRE propose :

- un parcours individualisé afin de lui garantir une meilleure réussite scolaire et éducative,
- un suivi permettant à l'enfant de développer ses ressources et son potentiel,
- une coopération avec les parents ainsi que les intervenants pour améliorer l'environnement éducatif de l'enfant.

Il mobilise à cette fin un réseau d'intervenants professionnels qui proposent un parcours personnalisé, répondant aux besoins éducatifs des enfants bénéficiaires et leurs familles :

- Enseignants de l'Education Nationale
- Psychologue
- Coach familiale et parentale
- Diététicienne
- Sophrologue
- Spécialistes de l'accompagnement scolaire
- Spécialistes de l'apprentissage du français
- Travailleurs sociaux (animateurs et éducateurs spécialisés)
- Services municipaux (centre socioculturel, service jeunesse, centre municipal de soins, CCIS Police Municipale, secteur médiation/ prévention...)
- Intervenants artistiques
- Clubs et associations sportives (ESV Football, VEC Handball, ESV Tennis, Escale boxing club)

Des actions qui répondent aux besoins identifiés :

- devoirs en famille/Aide aux devoirs parents/enfants : ateliers mis en place au sein des écoles Léon Dauer et Albert Camus : l'enfant et son parent sont accompagnés par un enseignant pour faire les devoirs,
- jeux de société : ateliers mis en place au sein des écoles Albert Camus, Simone Veil, Charles Péguy et Léon Dauer : l'enseignant favorise certains apprentissages par le jeu avec les élèves,
- ouverture culturelle : atelier art plastique au sein de l'école Charles Péguy,
- atelier d'expression orale et corporelle par le théâtre : une comédienne également enseignante propose des ateliers différents en fonction de l'âge des enfants et des objectifs pédagogiques de chacun des groupes (3 groupes de la grande section de maternelle jusqu'au collège),
- favoriser l'intégration scolaire : action composée de deux ateliers distincts :
 - Atelier Français Langue Etrangère (FLE) pour les enfants allophones ou primo arrivants
 - Atelier de soutien scolaire individualisé pour les 6/11 ans
- lutte contre la récurrence de l'exclusion scolaire : accueil des collégiens exclus temporairement de leurs établissements. Les élèves intègrent le programme de réussite éducative et sont encadrés par l'équipe du PRE, des prestataires (accompagnement scolaire, sophrologue) et avec l'aide de la police municipale et du service médiation/prévention.
- coaching collégiens. Nouvelle action 2025 : les collégiens en difficultés relationnelles ou en difficultés scolaires sont accompagnés par la coach familiale en individuel et en collectif (à venir),
- atelier nutrition santé : encadrés par une Diététicienne, ces ateliers de cuisine parents enfants apportent des notions sur le bien manger, et ce à moindre coût, comment équilibrer son assiette, son goûter tout en préparant un repas, c'est également un temps de rencontre et de discussion pour les familles. Un temps d'éducation nutritionnelle est intégré à chaque atelier,
- suivi personnalisé : selon les besoins de l'enfant ou de sa famille, l'équipe du PRE oriente vers différents professionnels, services ou associations (psychologue, coach parentale, maison des ados, EDS, Défenseur des droits, Ecrivains publics, France services, CCIS, Centre socioculturel et service jeunesse, Centre de soins...).





Les instances de gouvernance

Le Comité de pilotage

Un Comité de pilotage est chargé de superviser la mise en œuvre du PEDT. Il réunit les représentants des acteurs éducatifs du territoire qui veillent au suivi et à l'aboutissement des objectifs validés conjointement et coordonnent les actions multi-partenariales sur le terrain : son objectif est également de veiller au respect et à la mise en application des recommandations de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Le Comité de pilotage est composé à parité de :

- Membres de la municipalité
- Enseignants
- Principaux des collèges du territoire
- Représentants des parents d'élève
- L'inspectrice de circonscription
- Un représentant du SDJES
- Un représentant de la CAF du Val-de-Marne

Le Comité de pilotage est présidé par le maire ou son représentant. Il a pour rôle de fixer les objectifs poursuivis et de faire le point sur les avancées du projet.

Fréquence de réunion du Comité de pilotage : a minima annuelle, afin de dresser le bilan des actions conduites durant l'année et de décider des ajustements éventuels.





L'évaluation du PEDT

Les modalités d'évaluation sont propres à chacune des 12 actions proposées par le présent PEDT : **objectifs, indicateurs et outils d'évaluation.**



ACTION 1

Evaluation / Actions	ACTION 1 Développer la qualité des temps d'accueil périscolaire maternel et élémentaire			
Objectifs	Extension de l'amplitude horaire des accueils périscolaires et extrascolaires.	Favoriser l'ouverture des accueils périscolaires de proximité le mercredi : un accueil périscolaire dans chaque école comme les autres jours de la semaine.	Favoriser l'ouverture des accueils extrascolaires en nombre suffisant pour limiter l'exposition à l'hypercollectivité	Création d'un temps d'accueil du soir en élémentaire de 16h30 à 19h incluant une aide aux devoirs individualisée.
Indicateurs	<p>*L'accueil créé est-il conforme à ce que l'action décrivait ?</p> <p>*Si non, quels sont les écarts ?</p> <p>*Le nombre d'enfants qui sortent de l'accueil entre 18h30 et 19h.</p>	<p>*L'accueil créé est-il conforme à ce que l'action décrivait ?</p> <p>*Si non, quels sont les écarts ?</p> <p>*Le nombre d'enfants qui sont présents le mercredi de l'accueil.</p> <p>*Le retour des enfants, familles, enseignants et agents qui encadrent le temps.</p>	<p>*le nombre de places // au nombre d'accueil ouverts durant les périodes de vacances.</p> <p>*Fatigue psychologique observée ? (toujours être avec les autres empêche de se recentrer, de souffler)</p> <p>*Conflits accrus : promiscuité constante = tensions + irritabilité.</p> <p>*Uniformisation des comportements : l'individu s'efface derrière le groupe.</p> <p>*Difficultés d'inclusion : les plus timides, sensibles ou différents peuvent se sentir exclus.</p> <p>*Manque de prise en compte des besoins individuels : on oublie les rythmes, les envies</p>	<p>*L'accueil créé est-il conforme à ce que l'action décrivait ?</p> <p>*Si non, quels sont les écarts ?</p> <p>*Le nombre d'enfants qui sortent de l'accueil entre 17h et 18h.</p> <p>*Le retour des enfants, familles et des enseignants et agents qui encadrent le temps.</p> <p>* Réunions avec les représentants de parents d'élèves.</p>
Outils d'évaluation	<p>*Bilan des équipes.</p> <p>*Conseils d'école.</p> <p>*Réunions avec les représentants de parents d'élèves.</p>	<p>*Bilan des équipes.</p> <p>*Conseils d'école.</p> <p>* Réunions avec les représentants de parents d'élèves.</p>	<p>*Bilan des équipes d'animation des vacances</p> <p>* Réunions avec les représentants de parents d'élèves</p>	<p>*Bilan des équipes.</p> <p>*Conseils d'école.</p>

ACTION 2

Evaluation / Actions	ACTION 2 Développer la qualité de la pause méridienne		
Objectifs	Faire évoluer la démarche pédagogique sur la prise du repas.	Ancrer une alimentation saine et durable dans les habitudes alimentaires des enfants	Favoriser la créativité dans la recherche d'actions nouvelles pour lutter contre le gaspillage alimentaire.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> *Mise en place un cadre de concertation ? *Élaboration d'un projet pédagogique du repas ? *Rôle des adultes dans l'accompagnement ? 	<ul style="list-style-type: none"> *Les repas végétariens sont-ils plus variés et attractifs ? *Les agents des services Périscolaire et Restauration sont-ils sensibilisés aux enjeux de l'alimentation saine et durable pour favoriser l'émergence de nouveaux projets ? *Un diagnostic des menus élaborés par le service Restauration a-t-il été dressé et quelles en sont les conclusions ? 	<ul style="list-style-type: none"> *Le service à la carte est-il mis en place ? Si oui, quelles sont les effets ? *Quel sont les impacts de la sensibilisation par affichage et par animation ? *Le coin des dons fonctionne-t-il ? *Le tri des biodéchets est-il fonctionnel et a-t-il un impact sur la diminution des restes ?
Outils d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> *Bilans des équipes. *Réunions et/ou visites avec les représentants des parents d'élèves *Commission des menus 	<ul style="list-style-type: none"> *Bilans des équipes. *Réunions et/ou visites avec les représentants des parents d'élèves *Commission des menus 	<ul style="list-style-type: none"> *Bilans des équipes. *Réunions et/ou visites avec les représentants des parents d'élèves *Commission des menus

ACTION 3

Evaluation / Actions	ACTION 3 Proposer des parcours d'activités riches et diversifiés durant les temps périscolaires et extrascolaires, le plan mercredi et la charte de qualité		
Objectifs	La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.	les parcours d'activités riches et diversifiés.	Mise en valeur de la richesse des territoires et développement d'activités éducatives de qualité
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> *Les projets d'école sont-ils connus et communiqués ? *Les documents pédagogiques des accueils de loisirs et périscolaires sont-ils réalisés en lien avec les projets d'école ? *La mutualisation des locaux est-elle réalisée ? *Y-a-t-il du partagé entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes ? *Quels sont les moyens déployés par la Ville et l'Etat ? 	<ul style="list-style-type: none"> *Les différents sont-ils mis en place chaque année ? *A quelle hauteur d'un point de vue qualitatif et quantitatif ? *Comment se répartissent les filles et les garçons à l'intérieur de ces parcours ? 	<ul style="list-style-type: none"> *Les programmes d'activités sont-ils réalisés, affichés pour chaque période sur les accueils et en ligne sur le site internet de la Ville, *L'évolution du nombre d'enfants présents le mercredi *L'évolution du nombre de partenariat * Les partenariats sont-ils diversifiés ? * Les champs d'interventions sont-ils tous utilisés ? *Les retours des enfants, des familles, des partenaires concernant les activités.
Outils d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> *Bilan des équipes. *Conseil d'école. 	<ul style="list-style-type: none"> *Bilan des équipes. *Bilans avec les enfants. *Bilans avec les partenaires *La programmation réalisée par le service périscolaire des activités transversales et partenariales 	<ul style="list-style-type: none"> *Bilan des équipes. *Bilans avec les enfants. *Bilans avec les partenaires *Le contrôle des programmes d'activités par la coordination des accueils de loisirs. *La programmation réalisée par le service périscolaire des activités transversales et partenariales.

ACTION 4

Évaluation / Actions	ACTION 4 La piétonisation aux abords des écoles : le développement du projet « rue scolaire »
Objectifs	Améliorer la sécurité, la qualité de l'air et le cadre de vie autour des établissements scolaires.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité routière : des accidents sont-ils recensés ? • Mobilité active : comment les enfants et les parents se déplacent-ils pour venir à l'école ? • Apaisement de l'espace public : l'environnement est-il apaisé ?
Outils d'évaluation	Les conseils d'école Les visites d'observation Les réunions avec les parents d'élèves Des enquêtes par questionnaire

ACTION 5

Évaluation / Actions	ACTION 5 Proposer des séjours de vacances aux enfants et aux adolescents chaque été	
Objectifs	*Favoriser le départ en vacances des enfants qui ne partent pas ou peu durant l'été. *Encourager la mixité sociale.	*Favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble. *Permettre au jeune d'être acteur de son séjour. *Faire découvrir des activités différentes de leur quotidien.
Indicateurs	Les dates de séjours sont-elles positionnées sur le cœur de l'été ? Le nombre de places augmente-t-il chaque année ? La tarification adoptée repose-t-elle bien sur le calcul du quotient familial ? Le nombre de familles bénéficiant d'un parcours d'aide.	*Les objectifs des documents pédagogiques déclinent-ils l'apprentissage du vivre ensemble ? *Les objectifs des documents pédagogiques déclinent-ils le rôle et la place de l'enfant et du jeune dans le séjour ? *Les activités sont-elles diversifiées, créative, originale et en lien avec le lieu du séjour ? *Les activités proposées permettent-elles aux jeunes et aux enfants de découvrir de nouvelles activités en lien avec le lieu du séjour ?
Outils d'évaluation	La brochure annuelle des séjours. La grille de tarif. Le bilan quantitatif des séjours. Retours des familles	Les documents pédagogiques et les bilans partagés des séjours

ACTION 6

Évaluation / Actions	ACTION 6 Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.
Objectifs	Continuer d'améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires et extrascolaires.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont-ils formés à l'accueil des enfants en situation de handicap ? • Le travail de réseau avec les partenaires est-il développé ? • Les AESH sont-ils sollicités pour accompagner les enfants sur les temps périscolaires ? • Les acteurs sont-ils formés au PECS ? • Un partenariat pour l'accueil des enfants en situation de handicap avec le Village des Enfants Extra-Ordinaires à Saint-Maur-des-Fossés est-il développé ? • Un partenariat avec AFASER - EMP-EMPro de Champigny-sur-Marne dans le cadre des activités du plan mercredis et des vacances scolaires est-il développé ? • Du matériel permettant une adaptation de l'accueil au plus près des besoins de l'enfant est-il mis à disposition ? • Des espaces de décompression dans les accueils périscolaires en s'inspirant du modèle Snoezelen sont-ils aménagés ?
Outils d'évaluation	Bilan annuel pour le poste de chargé de l'accueil des enfants en situation de handicap

ACTION 7

Évaluation / Actions	ACTION 7 Soutien à la parentalité dans l'accompagnement à la scolarité
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les parents sur les sujets. • Atteindre le public parental visé. • Rétablir un lien de confiance avec les professionnels.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> *L'évolution du nombre d'enfants présentant un retard significatif dans les apprentissages fondamentaux. *Les actions proposées sont-elles mises en place ? *Quels sont les effets observés ? *Les retours des acteurs de l'école sur le comportement des parents et des enfants. *Les parents se sentent-ils mieux informés et préparés à l'entrée à l'école maternelle ?
Outils d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Les conseils d'école Les visites d'observation Les réunions avec les parents d'élèves Des enquêtes par questionnaire

ACTION 8

Evaluation / Actions	ACTIONS 8 À 12 La jeunesse de 11 à 25 ans
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités d'accès aux opportunités et aux services pour les jeunes, qu'il s'agisse d'Éducation, d'Emploi ou de Loisirs. • Renforcer le bien-être des jeunes, en intégrant des actions de prévention en matière de santé mentale et de risques sociaux (addictions, violences, etc...) • Encourager l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes, en créant des passerelles vers l'emploi et l'accompagnement vers une vie adulte réussie. • Renforcer l'engagement citoyen des jeunes et leur participation active dans la vie locale, afin de développer leur sentiment d'appartenance à la communauté.
Indicateurs	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes bénéficiaires des actions : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes inscrits dans les actions de soutien scolaire, ateliers d'orientation professionnelle, accompagnement psychologique, etc. - Nombre de jeunes ayant participé à des événements citoyens (conseils de jeunes, actions de bénévolat, etc.). - Nombre de jeunes ayant été accompagnés dans leur parcours d'insertion professionnelle (stages, contrats d'apprentissage, emplois). - Nombre de jeunes présents dans les activités proposées (ateliers, formations, événements culturels et sportifs, etc.). - Nombre de jeunes redirigés vers des dispositifs de santé mentale (ateliers de gestion du stress, consultations psychologiques, etc.). • Nombre de partenariats établis : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats avec des associations ou des institutions publiques. - Nombre de collaborations entre les établissements scolaires, les services municipaux et les associations locales. • Nombre d'opportunités professionnelles créées : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stages, contrats d'apprentissage, emplois créés pour les jeunes. - Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi ou une formation après avoir participé au projet. <p>Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des jeunes et des familles : <ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de satisfaction à la fin des ateliers, événements et accompagnements. - Témoignages et retours des jeunes sur les impacts du projet sur leur vie quotidienne, leur parcours éducatif et professionnel. - Niveau de satisfaction des familles par rapport aux services et accompagnements offerts. • Qualité des activités proposées : <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la pertinence des programmes et actions proposées par les jeunes et les partenaires (associations, entreprises, etc.). - Retour qualitatif sur l'intérêt et l'adaptation des activités aux besoins des jeunes. • Amélioration de la santé mentale et du bien-être des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> - Mesure de l'impact des actions de prévention (réduction du stress, de l'anxiété, des comportements à risque). - Suivi de l'évolution du bien-être des jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement psychologique ou social. • Impact sur l'engagement citoyen : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes impliqués dans des actions de bénévolat, des projets solidaires, ou des initiatives locales. - Témoignages des jeunes sur leur engagement et leur perception du projet de citoyenneté.



**Outils
d'évaluation**

- **Le suivi des activités :**
 - Organiser des réunions de suivi régulières avec les partenaires (mairie, établissements scolaires, associations) pour évaluer la mise en œuvre des actions et échanger sur les ajustements nécessaires.
 - Analyser les retours immédiats des jeunes participants lors de chaque activité (ateliers, événements, formations).
- **Le bilan trimestriel :**
 - Évaluer les actions menées tous les trois mois à travers des bilans intermédiaires pour identifier les actions qui rencontrent un succès et celles qui nécessitent des améliorations.
 - Utiliser des tableaux de bord pour mesurer l'évolution des indicateurs quantitatifs (nombre de jeunes inscrits, taux de participation, etc.).
- **L'enquête finale de satisfaction :**
 - À la fin du projet, organiser une enquête de satisfaction pour recueillir les opinions des jeunes, des familles, des partenaires et des intervenants (professionnels de la santé, entreprises, etc.).
 - Utiliser des questionnaires anonymes pour permettre aux participants de s'exprimer librement sur leur expérience et sur l'impact des actions du projet.
- **L'évaluation de l'impact global :**
 - Mesurer l'atteinte des objectifs globaux (réduction des inégalités, amélioration de la réussite éducative, engagement citoyen, insertion professionnelle).
 - Analyser les changements observés dans les parcours éducatifs et professionnels des jeunes avant et après leur participation au projet.
- **Les ateliers de restitution :**
 - Organiser des ateliers ou des focus groups avec les jeunes pour qu'ils partagent leurs perceptions et leur évaluation du projet.
 - Inviter les familles à participer à des réunions ou des sondages pour recueillir leur point de vue sur l'évolution des jeunes et la pertinence des actions menées.
- **Le comité de suivi avec les jeunes :**
 - Créer un comité de jeunes représentants qui participeront activement à l'évaluation du projet et proposeront des ajustements selon leurs retours d'expérience.
- **Le suivi post-projet :**
 - Organiser un suivi des jeunes ayant bénéficié du projet, un an après leur participation, pour évaluer l'impact durable sur leur parcours scolaire, professionnel et social.
 - Réaliser des entretiens avec des jeunes qui ont participé au projet, pour évaluer comment les actions entreprises ont influencé leur évolution personnelle et professionnelle.
- **Les indicateurs de pérennité :**
 - Mesurer la pérennité des actions mises en place (ex : maintien des partenariats, des actions culturelles et sportives, etc.).
 - Identifier les changements à long terme dans la commune, comme une amélioration des opportunités pour les jeunes, une plus grande implication citoyenne, ou un meilleur bien-être collectif.







